HAL
open science

La définition de parcours symboliques dans la ville romaine : le cas de l'allée monumentale du Péchin (Néris-les-Bains, Allier)

Carlotta Franceschelli

To cite this version:

Carlotta Franceschelli. La définition de parcours symboliques dans la ville romaine : le cas de l'allée monumentale du Péchin (Néris-les-Bains, Allier). Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana: funzioni, strutture, utilizzazione. Espaces publics et dimension politique dans la ville romaine : fonctions, aménagements, utilisations, Carlotta Franceschelli; Pier Luigi Dall'Aglio; Laurent Lamoine, 2015, Clermont-Ferrand/Bologne, France. pp.201-224. hal-04312842

HAL Id: hal-04312842

https://hal.science/hal-04312842

Submitted on 28 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

17

Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana: funzioni, strutture, utilizzazione

a cura di
Carlotta Franceschelli, Pier Luigi Dall'Aglio,
Laurent Lamoine

DISCI
DIPARTIMENTO
storia
culture
civiltà

Bononia University Press

SEZIONE | Archeologia

DISCI
DIPARTIMENTO
storia
culture
civiltà

Archeologia

Collana DiSCi

Il Dipartimento di Storia Culture Civiltà, attivo dal mese di ottobre 2012, si è costituito con l'aggregazione dei Dipartimenti di Archeologia, Storia Antica, Paleografia e Medievistica, Discipline Storiche Antropologiche e Geografiche e di parte del Dipartimento di Studi Linguistici e Orientali.

In considerazione delle sue dimensioni e della sua complessità culturale il Dipartimento si è articolato in Sezioni allo scopo di comunicare con maggiore completezza ed efficacia le molte attività di ricerca e di didattica che si svolgono al suo interno. Le Sezioni sono: 1) Archeologia; 2) Geografia; 3) Medievistica; 4) Scienze del Moderno. Storia, Istituzioni, Pensiero politico; 5) Storia antica; 6) Studi antropologici, orientali, storico-religiosi.

Il Dipartimento ha inoltre deciso di procedere ad una riorganizzazione unitaria di tutta la sua editoria scientifica attraverso l'istituzione di una Collana di Dipartimento per opere monografiche e volumi miscellanei, intesa come Collana unitaria nella numerazione e nella linea grafica, ma con la possibilità di una distinzione interna che attraverso il colore consenta di identificare con immediatezza le Sezioni.

Nella nuova Collana del Dipartimento troveranno posto i lavori dei colleghi, ma anche e soprattutto i lavori dei più giovani che si spera possano vedere in questo strumento una concreta occasione di crescita e di maturazione scientifica.

Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana: funzioni, strutture, utilizzazione

Espaces publics et dimension politique dans la ville romaine: fonctions, aménagements, utilisations

Clermont-Ferrand 30 marzo 2015
Bologna 27 ottobre 2015

a cura di
Carlotta Franceschelli, Pier Luigi Dall'Aglio, Laurent Lamoine

Bononia University Press

I saggi sono stati sottoposti a blind peer review

Bononia University Press
Via Ugo Foscolo 7, 40123 Bologna
tel. (+39) 051 232 882
fax (+39) 051 221 019

© 2017 Bononia University Press

ISSN 2284-3523
ISBN 978-88-6923-251-0
ISBN online 978-88-6923-537-5

www.buponline.com
info@buponline.com

I diritti di traduzione, di memorizzazione elettronica, di riproduzione e di adattamento totale o parziale, con qualsiasi mezzo (compresi i microfilm e le copie fotostatiche) sono riservati per tutti i Paesi.

In copertina: Veduta del foro della città romana di *Ostra* (Ostra Vetere - AN) (foto Carlotta Franceschelli)

Progetto grafico: Irene Sartini
Impaginazione: DoppioClickArt - San Lazzaro (BO)

Prima edizione: novembre 2017

à Mireille Cébeillac-Gervasoni

Sommario

Presentazione – Présentation IX
Pier Luigi Dall'Aglio

Introduzione – Introduction 1
Carlotta Franceschelli

La percezione degli spazi urbani nella storiografia moderna: paradigmi interpretativi e realtà storiche

Positivismo e/o idealismo nella valutazione della spazialità nell'architettura romana 9
Cairoli Fulvio Giuliani

Lieux publics chez les Gaulois. Bilan historiographique 15
Laurent Lamoine

La città e le sue trasformazioni: aspetti teorici e metodologici

A proposito di sventramenti urbani 25
Luisa Migliorati

Edifici per spettacoli in età romana: Asia minore e Nord Africa a confronto 43
Jesper Carlsen

La "crisi" tardoantica nelle città romane della *VIII Regio* 53
Pier Luigi Dall'Aglio, Paolo Storchi

Spazi urbani e istituzioni cittadine

La gestione politica delle opere nella città romana: i *curatores operum publicorum* 75
Alessandro Cristofori

À la recherche des lieux de l'administration municipale à travers la documentation épigraphique 103
Laurent Lamoine, Françoise Sudi-Guiral

Spazi urbani e dinamiche del potere

La *memoria publica* della *civitas* esposta negli archivi cittadini: il *capitolium* di Verona romana 115
Lauretta Maganzani

Sur un jeu de mots bilingue d'un citadin facétieux : arcs honorifiques et propagande politique à la fin de l'époque flavienne 133
Cyril Courrier

Les lieux de vote à Rome et l'évolution du rôle politique du peuple entre la république et le principat 153
Virginie Hollard

La piazza forense tra l'applicazione di modelli e l'adattamento alle realtà locali

Fori cisalpini, fori transalpini: variazioni sul tema 165
Stefano Maggi

Spazi pubblici a Ercolano: il problema del foro 175
Mario Pagano

Les *fora* en Gaule du nord entre le milieu du IIIe siècle et le Ve siècle : un état des lieux 185
Blaise Pichon

Strade e morfologia urbana: sintassi spaziale e funzioni politiche, religiose, sociali

La définition de parcours symboliques dans la ville romaine : le cas de l'allée monumentale du Péchin (Néris-les-Bains, Allier) 201
Carlotta Franceschelli

Hospitalité publique, hospitalité privée dans la ville 225
Philippe Leveau

Conclusioni – Conclusions 251
Laurent Lamoine

Autori – Auteurs 255

LA DÉFINITION DE PARCOURS SYMBOLIQUES DANS LA VILLE ROMAINE : LE CAS DE L'ALLÉE MONUMENTALE DU PÉCHIN (NÉRIS-LES-BAINS, ALLIER)

Carlotta Franceschelli

Dans le cadre d'une réflexion sur les espaces publics dans la ville romaine, sur leur forme et leur utilisation, la rue occupe une place importante[1]. Sur le plan juridique, son caractère public – bien que non exclusif – fait en effet peu de doute (notamment en milieu urbain) et sa complexité, autant sur le plan urbanistique que fonctionnel, ne paraît pas moins significative. C'est l'importance jouée par la rue dans la structure urbaine qui fait d'elle l'objet d'une véritable appropriation de la part de la collectivité citoyenne dans son ensemble, ou d'un groupe spécifique d'individus, par le biais d'interventions de monumentalisation et de marquage symbolique, plus ou moins durables[2].

La rue exerce en premier lieu un rôle fondamental dans la définition de la structure urbaine et de son dessin, en lui conférant une trame plus ou moins régulière. Inscrite dans un réseau, elle devient ainsi un objet morphologique qui, dans son expression géométrique la plus simple, présente l'aspect d'une ligne et acquiert tout son sens en tant que partie d'un système complexe[3]. Dans cette perspective, la matérialité de la rue tend souvent à être définie par la négative, en tant que "creux" façonné par des "pleins", tels les îlots et les bâtiments, publics et privés[4]. Sur le plan fonctionnel, c'est sa fonction de passage, de lieu par lequel transitent des personnes et des biens qui est d'ordinaire mise en avant, et plus largement son rôle-clé dans la vie des communautés. Force est néanmoins d'observer qu'en plus de cette fonction générale de passage, certains axes viaires se chargent d'une valeur spécifique, en tant qu'éléments de connexion entre espaces ou bâtiments à fonction civique ou religieuse significative, et vont ainsi définir des parcours privilégiés au sein de la trame urbaine. Dans ce cas, la rue peut devenir le cadre d'activités et pratiques collectives spécifiques, connotées sur le plan politique et/ou religieux, au-delà de la simple fonction de passage.

C'est vraisemblablement le cas du contexte récemment découvert à Néris-les-Bains, au sud-est de la cité des Bituriges, dans le département de l'Allier, qui semble assumer cette double fonction de

---

[1] Sur le sujet, voir Ballet, Dieudonné-Glad, Saliou 2008.

[2] Sur le processus de marquage, comme matérialisation de l'appropriation symbolique d'un espace, voir Ripoll, Veschambre 2004 et Veschambre 2004.

[3] Levy 2015.

[4] Sur la difficulté de concevoir l'espace vide de bâtiments comme « an objective, independent 'thing in itself' », voir Hillier 2007², p. 18.

connexion entre espaces urbains et de parcours monumentalisé. Celui-ci fait partie d'une typologie de voies urbaines qui, à la lumière des découvertes archéologique récentes et, dans une moindre mesure, des données épigraphiques, nous paraît bien attestée dans l'urbanisme de Gaule romaine et à laquelle nous souhaitons consacrer les quelques réflexions qui suivent.

1. La rue comme espace public

1.1. Une réalité complexe, entre réflexion jurisprudentielle et critères d'usage

Comme évoqué précédemment, la rue constitue une typologie particulière d'espace public. Néanmoins, une ligne interprétative proposée par de nombreux spécialistes du droit romain montre que la notion de *via publica* échappe à une définition univoque et stable pendant une grande partie de la période romaine[5]. Les sources jurisprudentielles, qui posent la question de manière explicite, semblent en effet osciller entre une classification fondée sur le critère de la propriété du sol et une autre qui privilégie en revanche celui de l'usage (*usus*).

Cette ambiguïté ressort par exemple chez le juriste Ulpien qui, au début du IIIe s. ap. J.-C., s'intéresse particulièrement à la question et essaye de formaliser des critères clairs et partagés pour la détermination de ce qu'était une voie publique. Dans son commentaire à l'édit du préteur, lorsqu'il traite de l'interdit « *ne quid in loco publico vel itinere fiat* », en D. 43.8 pr. (Ulp. 68 *ad ed.*), Ulpien développe sa réflexion sur la notion de lieu public, dans laquelle il inclut les *viae publicae* (D. 43.8.2.3). C'est précisément dans le but de définir le domaine d'application de l'interdit prétorien sur le voies qu'Ulpien en propose une distinction sur la base de la dichotomie public-privé :

> D. 43.8.2.21. *Viam publicam eam dicimus, cuius etiam solum publicum est: non enim sicuti in privata via, ita et in publica accipimus: viae privatae solum alienum est, ius tantum eundi et agendi nobis competit: viae autem publicae solum publicum est, relictum ad directum certis finibus latitudinis ab eo, qui ius publicandi habuit, ut ea publice iretur commearetur.*

L'auteur met ici en avant le critère formel de la titularité du sol : la voie publique est liée à la nature publique de la terre, alors que la voie privée est réalisée sur *solum alienum*. En même temps, Ulpien est contraint d'observer que cette dichotomie, quelque peu rigide, ne permet pas d'inclure les nombreuses facettes d'un phénomène beaucoup plus complexe, comme l'atteste le fait que la voie publique est "aussi" réalisée sur le sol public (« *etiam solum publicum est* »), ce qui sous-entend que cet aspect n'est pas suffisant pour la définition de son statut, et qu'une voie privée peut être ouverte à un usage collectif (« *tantum eundi et agendi nobis competit* »).

C'est ainsi que, dans les paragraphes suivants, Ulpien propose sa célèbre classification des voies, dans laquelle, à côté des voies publiques et privées, il introduit la catégorie des voies *vicinales* (D. 43.8.2.22). Il s'agit de voies d'ordinaire considérées comme publiques, ce dont Ulpien convient (« *has quoque publicas esse quidam dicunt: quod ita verum est* »), à l'exception de celles réalisées aux frais des privés (« *ex collatione privatorum hoc iter constitutum est* »). En revanche, si l'intervention des privés concerne seulement leur réfection, elles rentrent à son avis dans la catégorie des voies publiques, car c'est toute la communauté qui profite de l'intervention (« *quia usum utilitatemque communem habet* »). Ulpien introduit donc ici le concept d'usage et d'utilité collective, qui sera repris dans le paragraphe suivant, lorsqu'il développe le thème des voies privées :

> D. 43.8.2.23. *Privatae viae dupliciter accipi possunt, vel hae, quae sunt in agris, quibus imposita est servitus, ut ad agrum alterius ducant, vel hae, quae ad agros ducunt, per quas omnibus commeare liceat, in quas exitur de via consulari et sic post illam excipit via vel iter vel actus ad villam ducens. Has ergo, quae post consularem excipiunt in villas vel in alias colonias ducentes, putem etiam ipsas publicas esse.*

---

[5] Sur la question du statut juridique des voies romaines, voir principalement, Capogrossi Colognesi 1976 ; Palma 1982 et, plus récemment, De Marco 2004. Pour un focus sur les voies privées, voir Pavese 2013.

Dans ce passage, il nous apprend que les voies privées, qu'il identifie avec les voies agraires (« *quae sunt in agris* » ou « *quae ad agros ducunt* »), pourraient dans certains cas être considérées comme publiques (« *putem etiam ipsas publicas esse* »), lorsqu'elles sont destinées à la circulation collective (« *per quas omnibus commeare liceat* »). Le statut des voies peut donc varier en fonction de l'usage (*usus*)[6]. Il en découle un élargissement de la notion de *public* qui va au-delà du seul critère formel de la propriété du sol, puisque l'utilité publique et la jouissance collective de certaines voies pouvaient porter à les considérer comme publiques, même si elles étaient construites sur sol privé.

Les incertitudes d'Ulpien qui, dans son essai de définition de la nature publique de la voie, oscille entre ces deux critères, semblent d'ailleurs révélatrices d'un débat culturel déjà présent dans la jurisprudence depuis la première époque impériale[7] et qui n'avait pas encore trouvé une solution définitive à son époque[8]. Néanmoins, malgré ces oscillations, face à la difficulté de rendre compte de tous les cas de figure possibles liés à la dichotomie public-privé sur la base du seul critère de la propriété du sol et de l'existence de voies construites sur sol privé mais ouvertes à un usage non exclusivement individuel, le critère de l'*usus* aura tendance à s'imposer.

La complexité du système des voies romaines ressort également des écrits des auteurs gromatiques, qui s'intéressent de près à la question. Siculus Flaccus identifie par exemple quatre catégories de voies (*viae publicae*, *vicinales*, *communes* et *privatae*)[9], qui correspondent seulement en partie à celles proposées par Ulpien (voir *supra*). Il a été souligné à juste titre que ces discordances sont essentiellement dues aux intérêts et aux finalités spécifiques des spécialistes de l'arpentage, principalement concernés par des questions pratiques telles que la construction, la gestion et l'entretien des voies[10]. Ces auteurs se seraient donc attachés à définir les détails d'une réalité complexe que les juristes, dans leur effort de classification, avaient au contraire essayé de schématiser autour de concepts clairs et univoques. Malgré ces différences, l'idée générale qui en ressort est, même dans ce cas, celle d'un système qui, à l'exception des voies privées (Sic. Flacc., *de cond. agr.*, p. 110, 23 ss. Th., « *quae non universo populo itinera praestari videntur, sed eis ad quorum agros per eas vias pervenire necesse est* »), était principalement destiné à des usages collectifs[11].

1.2. Un espace qui fait l'objet d'appropriations symboliques

Le caractère public de bon nombre de voies, notamment en milieu urbain, semble par ailleurs justifier les formes d'appropriation symbolique dont ces espaces ont souvent fait l'objet dans l'Antiquité. Il s'agit en effet d'un phénomène qui, à l'époque romaine comme de nos jours, trouve son milieu de prédilection dans les lieux publics et destinés à une utilisation collective, capables de ce fait d'assurer une bonne visibilité à toute forme de marquage.

Dans la ville romaine, ces phénomènes d'appropriation étaient principalement le fait d'élites soucieuses d'inscrire leur pouvoir dans la dimension spatiale et se concrétisaient par des actes d'évergétisme privé ou des dépenses effectuées dans le cadre de l'activité ordinaire des magistrats. Ces dons

---

[6] Le critère de l'usage avait déjà été introduit par Ulpien en D. 43.8.2.5. « *Ad ea igitur loca hoc interdictum pertinet, quae publico usui destinata sunt* ».

[7] Le double critère du *dominium* et de l'*usus*, dans la définition des espaces publics, est aussi évoqué en littérature (cf. par exemple Vitr., I, 3, 1). Sur la question, voir Dubouloz 2003, spéc. pp. 922-924.

[8] Palma 1982, pp. 857-866 ; De Marco 2004, pp. 154-156.

[9] Sic. Flacc., *de cond. agr.*, p. 110, 2 – 111, 11 Th.

[10] Capogrossi Colognesi 1976, p. 43 ; Palma 1982, pp. 866-876 ; De Marco 2004, pp. 163-169.

[11] Voir à ce sujet Palma 1982, pp. 875-876, selon lequel, dans la classification de Siculus Flaccus, les voies privées auraient un « carattere residuale », par le fait d'être les seules à ne pas être destinées à un usage collectif. *Contra* De Marco 2004, pp. 167-169, qui estime que l'usage interpersonnel des *viae communes* ne suffisait pas à les assimiler à celles qui faisaient l'objet d'un véritable usage collectif.

étaient souvent accompagnés d'une inscription commémorative, qui devait assurer la pérennisation du souvenir du geste du bâtisseur ou du restaurateur[12].

Les rues en constituaient des contextes privilégiés, puisqu'elles offraient un emplacement idéal aux soucis d'autocélébration du dédiant. Comme le montre le bel article de Mireille Cébeillac-Gervasoni sur les évergésies privées de la rue[13], elles consistaient souvent en la construction, la restauration (*dare*, *ducere*, *fare*, *restituere*) et/ou le pavement (*sternere* souvent accompagné de l'indication *silice* ou *saxo*) d'axes urbains, mais pouvaient aussi comporter la réalisation d'éléments accessoires, tels des gradins/rampes (*gradus*) et des trottoirs (*crepidines*), ou d'agrément, tels notamment des portiques (*porticus* ou *maeniana*) ou des statues (*statuae*). L'épigraphie atteste que ces interventions faisaient souvent partie de dons d'une certaine envergure, pouvant concerner plusieurs rues, sinon l'ensemble du réseau urbain, mais aussi inclure des mesures complémentaires, telles la réalisation/réfection d'édifices ou espaces publics de nature différente et d'infrastructures hydrauliques (thermes, fontaines, systèmes d'adduction et/ou évacuation de l'eau).

Parmi ces interventions, nous souhaitons porter ici notre attention sur celles qui ont conduit à la réalisation, l'embellissement ou la réfection de portiques, dont pourrait relever le contexte archéologique fouillé à Néris-les-Bains et qui sera présenté par la suite.

Les interventions sur les portiques constituent un cas particulièrement délicat puisqu'en l'absence d'éléments spécifiques dans le texte de l'inscription ou de données archéologiques claires, la polysémie du terme *porticus* rend parfois difficile la définition du contexte précis de l'intervention[14]. Un portique pouvait en effet côtoyer une rue, mais aussi être une structure indépendante, ou être associé à des espaces ou structures différentes, tels le *forum*, les temples, les thermes, les marchés... Néanmoins, comme l'a montré Mireille Cébeillac, nombreuses sont les inscriptions dans lesquelles nous pouvons raisonnablement attribuer les portiques au contexte spécifique de la rue. Parmi les exemples les plus clairs et spectaculaires il y a sans doute la célèbre intervention de *L. Betilienus Varus* à *Aletrium* (Alatri), vers la fin du IIe s. av. J.-C., qui comporta la réalisation d'un portique *qua in arcem itur*, en plus de l'ensemble des rues de l'agglomération (*semitas in oppido omnis*) et d'autres structures et infrastructures urbaines, dont notamment celles liées à l'adduction et à la distribution de l'eau[15]. Bien que moins explicites, sont également attribuables au domaine de la viabilité les portiques érigés à *Grumentum* (Grumento Nova)[16] et *Thermae Himerae* (Termini Imerese)[17], ainsi que le décor d'un portique de *Praeneste* (Palestrina), réalisé avec des marbres (*marmoribus*) et de l'enduit (*albario*)[18]. C'est aussi le cas des inscriptions de *Dertona* (Tortona), qui évoquent la reconstitution d'une *porticum vet[ustate corruptam...]*[19] ou la construction, par testament, de trois *porticus*[20] dans la même ville. On peut ajouter à cette liste la *porticus* sur laquelle un évergète intervient *sua impensa* à *Aquileia* (Aquilée)[21] et la réalisation de boutiques et portiques effectuée par un évergète, *de sua pecunia*, attestée par une inscription trouvée à Ascoli Satriano, dans les Pouilles[22]. C'est probablement au même type d'intervention que renvoye l'expression *viam et cre[pidinem ?...] porticu[...]*, qui évoque la construction, par un magistrat local, d'une rue avec son trottoir et, peut-être, ses por-

[12] Sur la présence de l'écriture dans la ville romaine et sur son rôle de marquage de l'espace, voir Corbier 1987, pp. 46-48.

[13] Cébeillac-Gervasoni 2004.

[14] Cébeillac-Gervasoni 2004, pp. 158-159, avec bibliographie précédente.

[15] *CIL*, I², 1529 = X, 5807 = *SupplIt* 16, 1998, pp. 36 ss. (G.L. Gregori).

[16] *CIL*, X, 8093 = AE 2006, 356.

[17] *CIL*, X, 7353.

[18] *CIL*, XIV, 2995.

[19] *CIL*, V, 7376.

[20] *CIL*, V, 7370.

[21] *CIL*, I², 3419.

[22] *CIL*, I², 3186 = AE 1961, 310.

tiques, dans une inscription de *Clusium* (Chiusi), en Étrurie[23]. À *Forum Sempronii* (Fossombrone), dans les Marches, c'est en revanche l'empereur Hadrien qui finance *pecunia sua* la restauration d'un portique, endommagé par le temps[24].

Parmi ces interventions, revêt un intérêt particulier le don de trois arcades (*columnas IIII cum superficio*) du portique qui conduit au *ludus publicus*, ainsi que de leur dallage et de leur décor peint (*stratura pictura*), attestés par une inscription de *Verona* (Vérone)[25].

Si la plupart de ces interventions concernent des secteurs de la péninsule italienne[26], les attestations d'évergésies sur des rues à portiques ne sont pas absentes dans les provinces. Pour ce qui est des Gaules, il pourrait s'agir notamment des portiques cités par les deux inscriptions, identiques, de Marigny-Saint-Marcel[27], offerts *vicanis Albinnensibus* avec toute une série d'autres structures, principalement liées à l'eau, ainsi que de la *porticus* citée par une inscription d'*Apta* (Apt), faite construire avec un arc, ses portes et ses systèmes de fermeture, *arcum cum ostiis et clu[suris]*[28]. On peut peut-être verser au même dossier aussi l'inscription trouvée à Vendœuvres-en-Brenne[29], récemment étudiée par Monique Dondin-Payre[30], qui cite un portique reliant une place (*forum*) à un endroit non identifié et sur laquelle nous reviendrons par la suite, pour les affinités qu'elle présente avec des inscriptions de Néris-les-Bains.

Toujours en milieu provincial, on pourrait citer la construction, *ob honorem aedilitatis*, d'un portique de 100 pieds de long et 20 pieds de large à *Nedinum* (Nadin) en Dalmatie[31]. Pour conclure, pourraient également se référer à des interventions de construction ou d'embellissement effectuées sur une rue les trois inscriptions provenant d'*Apulum* (Alba Iulia), en Dacie, qui évoquent la réalisation de trois secteurs d'un portique, respectivement longs de 40, 30 et 36 pieds, promus et financés par trois évergètes différents, dans le cadre du culte d'Esculape[32].

2. Des dispositifs de raccordement topographique

2.1. La création de parcours fonctionnels et symboliques

Le panorama de l'évergétisme des rues à portiques dans l'Occident romain esquissé à partir des données épigraphiques dans le paragraphe précédent, sans aucune prétention d'exhaustivité, met en lumière l'existence d'une catégorie particulière de rues, qui jouent un rôle précis au sein de la grille urbaine puisqu'elles relient deux pôles de première importance, notamment sur le plan religieux ou économique.

Semblent par exemple entrer dans cette catégorie la rue à portiques d'*Aletrium* qui menait à l'*arx* et, peut-être, le portique qui pouvait conduire au temple d'Esculape, à *Apulum* (Alba Iulia), en Dacie, auxquels nous avons fait référence dans le paragraphe 1.2. On peut y ajouter la *platea* (rue) qui à Ségeste, en Sicile, allait d'un point de la ville dit *Sosia*, jusqu'à un temple (*fanum*)[33], ou encore le portique qui, à *Brigetio* (Komárom), dans l'actuelle Hongrie, allait *a portis II ad fontem Salutis*[34], ainsi que la *via*,

---

[23] *CIL*, XI, 7123 = AE 1908, 203.

[24] *CIL*, XI, 6115.

[25] *CIL*, V, 3408.

[26] Cébeillac-Gervasoni 2004, p. 167.

[27] *CIL*, XII, 2493-2494 = *ILHaute-Savoie*, 69-70 = *ILN*, V, 3, 721-722.

[28] *CIL*, XII, 1121 = *ILN*, IV, 24.

[29] *CIL*, XIII, 11151 = AE 1909, 116.

[30] Dondin-Payre 2011 et 2012.

[31] *CIL*, III, 2871.

[32] *CIL*, III, 975-976 et AE 1993, 1337. La nature rituelle de ces interventions, clairement exprimée par les trois inscriptions : *ex iusso (!)* dans *CIL*, III, 975, *ex voto* dans *CIL*, III, 976 et *somno monitus* (AE 1993, 1337) a porté certains interprètes à les attribuer aux portiques du sanctuaire d'Esculape (voir Ciobanu 1998, p. 84). Néanmoins, l'absence dans l'inscription d'une quelconque référence au sanctuaire semble laisser ouverte la possibilité que les portiques en question soient plutôt liés à la voie qui conduisait au temple.

[33] AE 1997, 740.

[34] AE 1944, 110.

large de 4 pieds, commanditée à Carpentras, en Gaule Narbonnaise, par un évergète, afin d'atteindre la fontaine qu'il avait également financée[35].

Partagent cette même fonction de raccordement, mais avec une accentuation de la dimension sociale et/ou commerciale, l'axe qui conduisait au *ludum publicum* à Vérone[36] et, à *Puteoli* (Pouzzoles), la *via* qui allait *a foro usque ad feines* ainsi que le *clivus* qui allait *a summo ad emporium*[37]. L'existence de liens directs et privilégiés entre le *forum* et le port dans certaines villes romaines semble par ailleurs attestée par l'archéologie, comme c'est par exemple le cas à *Luna* (Luni)[38].

Afin de mieux saisir la fonction de ces axes à l'intérieur de la trame urbaine et les dynamiques particulières qu'ils ont stimulées sur le plan de la mobilité des personnes qui fréquentaient la ville, il paraît ici pertinent de faire référence au concept de *syntaxe spatiale*[39]. Centré sur la compréhension de la sémantique de l'espace urbain, celui-ci attribue un poids majeur à la question de la distribution des espaces et des édifices au sein de la ville (« *space pattern* »), en vertu de laquelle chaque élément du système urbain acquiert une signification spécifique, une sorte de valeur ajoutée en plus de sa valeur propre et autonome[40].

En archéologie, cette approche a été appliquée aux thermes, à l'habitat résidentiel et au *forum*, avec des résultats très intéressants[41], mais elle semble avoir été peu mobilisée pour l'étude de la forme urbaine dans son ensemble. Formée d'édifices et d'espaces vides, qui se disposent selon des alignements plus ou moins réguliers, celle-ci est le contexte qui, par lui-même, génère le « mouvement naturel » des habitants et utilisateurs d'une ville[42]. Comme tout mouvement, celui-ci se caractérise par une origine et une destination, auxquelles s'ajoutent néanmoins ceux que Bill Hillier appelle des « produits dérivés » (« *by-products* »), c'est-à-dire des étapes intermédiaires qui se définissent en fonction des espaces traversés le long du trajet[43]. Au contraire, la présence d'une logique exclusive, visant à relier de manière directe et sans interférences deux pôles majeurs, selon une « *two-step axial logic* », crée, à l'intérieur du maillage urbain, des parcours préférentiels qui acquièrent une valeur sémantique spécifique, économique et/ou symbolique, en fonction des espaces reliés. Lorsque ces axes assurent la connexion entre lieux cultuels, leur fonction symbolique paraît prédominante et peut même être accentuée par la recherche de relais visuels particuliers, susceptibles de mettre en contact par la vue ce qui se trouve éloigné sur le plan topographique[44].

2.2. Un lien avec la géographie du sacré : quelques exemples en Gaule romaine

Parmi ces axes de raccordement, capables de créer des parcours préférentiels à l'intérieur du dessin urbain, une place particulière est occupée par ceux qui entretenaient des liens avec les lieux de culte. Il s'agit d'une typologie de rues récemment abordée par Audrey Bertrand, qui a mis en avant leur rôle d'« antichambre et annexe » du véritable temple[45]. Attestées dans l'ensemble du monde romain, ces rues sont illustrées par de multiples exemples tant épigraphiques qu'archéologiques dans les Gaules, bien qu'aucune étude de synthèse n'ait jamais été proposée.

---

35 *CIL*, XII, 1188.

36 *CIL*, V, 3408 = *ILS*, 5551.

37 *CIL*, X, 1698 = *ILS*, 5383.

38 Grassigli 1994, pp. 81-82.

39 La théorisation de la *spatial syntaxis* se doit à Bill Hillier, fondateur du laboratoire *Space syntax* à la Bartlett School of Architecture. Voir Hillier, Hanson 1984 et Hillier 2007².

40 Hillier 2007², pp. 16-18, 112-114 et 185-189.

41 L'école d'archéologie de Bologne s'est montrée particulièrement sensible à cette thématique, grâce aux travaux de Guido Achille Mansuelli. Voir notamment, sur les thermes et la *domus*, Mansuelli 1982 et Scagliarini Corlàita 1983. Plus récemment, sur la question du *forum*, voir Grassigli 1994. Voir aussi *supra* l'introduction à ce volume.

42 Hillier 2007², pp. 120-125.

43 Hillier 2007², pp. 120-127.

44 Hillier 2007², pp. 171-184.

45 Bertrand 2008, pp. 79-81.

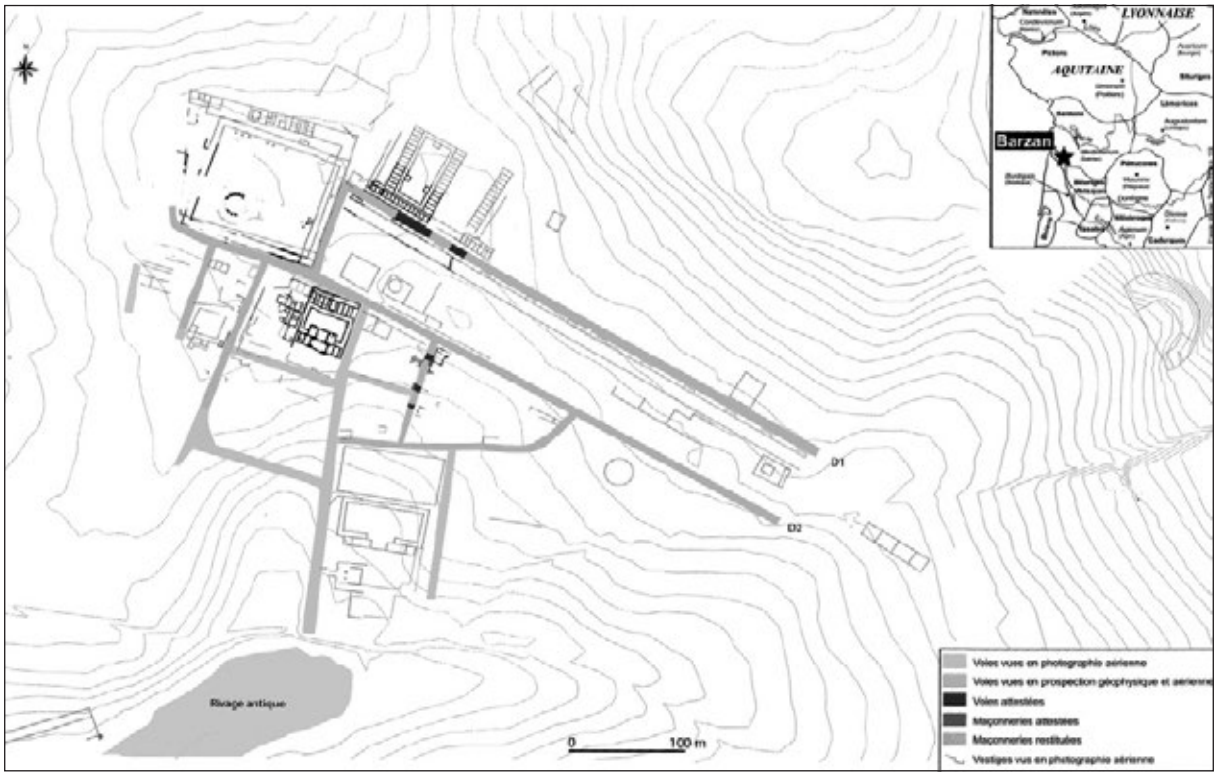

Fig. 1. Barzan. La "Grande Avenue" (D1). D'après Tranoy *et alii* 2008, p. 90, fig. 1.

Le cas le mieux documenté est sans doute celui de la "Grande Avenue" de Barzan (Charente-Maritime), qui a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouille sous la responsabilité de Laurence Tranoy (**Fig. 1**)[46]. Repéré sur une longueur d'environ 500 m, cet axe reliait deux pôles religieux majeurs de la ville antique : le sanctuaire du Fâ et un ou plusieurs temples dont la présence a été révélée par des prospections géophysiques. Dans la phase de son plus grand essor monumental, à partir du milieu du IIe s. ap. J.-C., cet axe, qui reprend une structure antérieure attestée depuis plus d'un siècle, se présente sous la forme d'un portique monumental large d'environ 10 m, rythmé par une série d'exèdres. Par ce biais, il contribuait à la mise en scène du sanctuaire et s'inscrivait pleinement dans une série d'interventions qui visaient à enrichir de manière considérable la panoplie monumentale de la ville.

Semble entrer dans la même typologie, cette fois-ci dans un chef-lieu de cité, la rue qui, dans la première moitié du IIe s. ap. J.-C., reliait le sanctuaire de Bagnols au sanctuaire du Palais (aire B) à Alba-la-Romaine (Ardèche), et pour laquelle les fouilleurs évoquent une fonction de « voie sacrée » (**Fig. 2**)[47]. Large d'environ 6,20 m, elle traversait un quartier peu occupé[48] et était bordée par des socles disposés à intervalles réguliers, qui pourraient suggérer la présence de portiques.

Méritent aussi d'être cités le chemin empierré, long d'environ 540 m qui, dans l'agglomération antique de Châteaubleau (Seine-et-Marne), reliait le sanctuaire nord, interprété comme un sanctuaire de source, au sanctuaire central (**Fig. 3**)[49] et, à Augst (Suisse), la rue, prolongée par des rampes et escaliers, qui devait faire office de « *via sacra* » et assurer la liaison entre le temple du Grienmatt et le « circuit liturgique » lié au culte impérial[50].

---

[46] Pour une présentation de détail, voir Tranoy *et alii* 2008 ; pour une synthèse sur les dernières campagnes, voir Tranoy, Moizan, Batigne 2009.

[47] Dupraz 2000, notamment aux pp. 58-59, 64, 66.

[48] Les archéologues parlent à cet égard de « vide urbain », Dupraz 2000, p. 64.

[49] Pilon, Van Ossel 2013, pp. 138, 140.

[50] Van Andringa 2002, pp. 73-75.

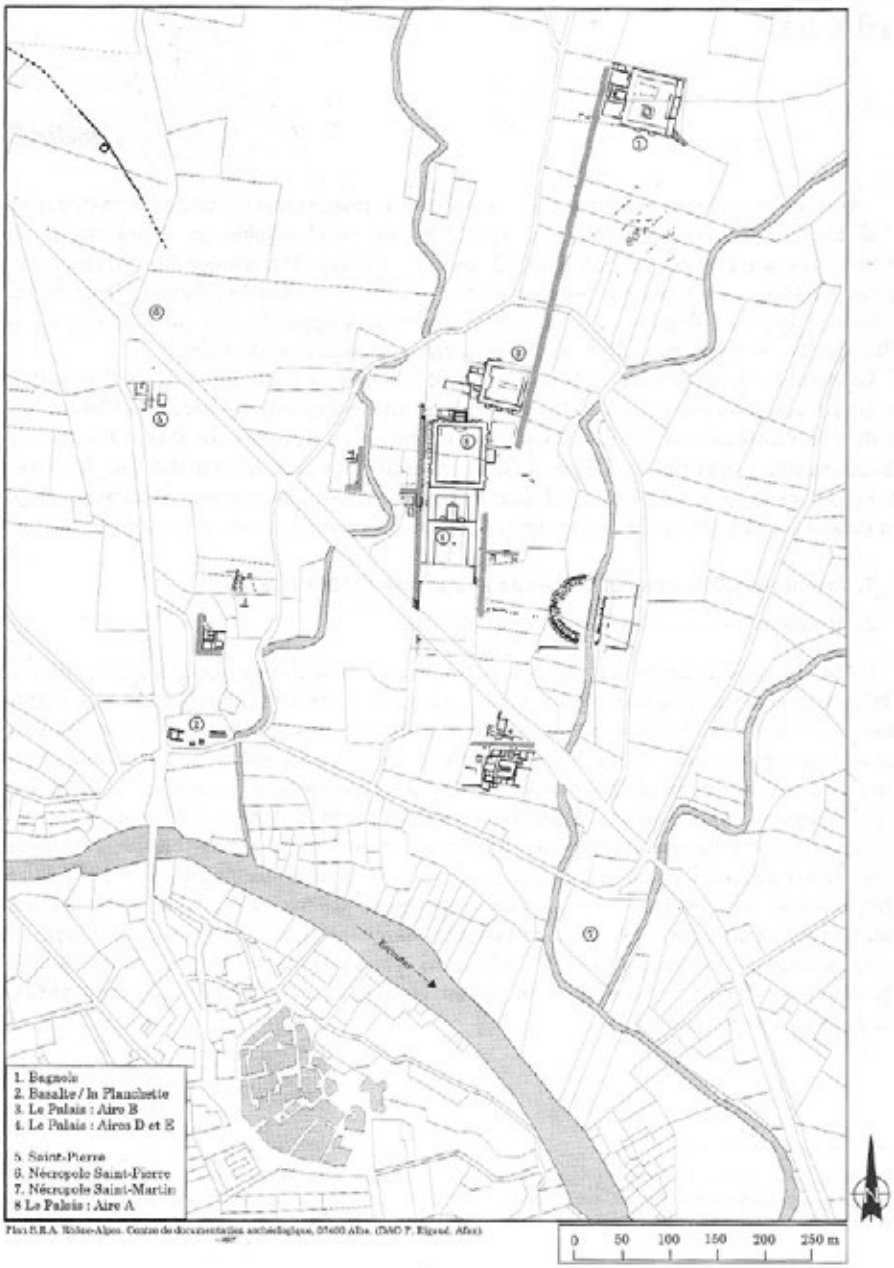

Fig. 2. Alba-la-Romaine. La voie qui relie le sanctuaire de Bagnols (1) au sanctuaire du Palais (3). D'après Dupraz 2000, p. 48, fig. 1.

Bien que moins bien connu sur le plan archéologique, on pourrait évoquer également le sanctuaire des Trois Gaules à Lyon (Rhône), qui a fait l'objet d'une proposition de reconstitution récente[51]. Situé sur les hauteurs de la colline de la Croix-Rousse, il intégrait l'autel du culte impérial provincial dans son point culminant, à l'arrivée d'un parcours ascensionnel défini par trois rues convergentes, dont celle du milieu pouvait se présenter sous la forme d'une alternance de rampes et esplanades.

Le contexte qui présente le plus d'affinités avec celui que nous avons récemment découvert à Néris-les-Bains et dont il sera question dans le paragraphe suivant, est néanmoins celui attesté à Évaux-les-Bains (Creuse), dans la cité des *Lemovices*. Ici, les fouilles de ces dernières années ont permis de suivre, sur toute sa longueur, une grande galerie datée, sans plus de précisions, de l'époque romaine (**Fig. 4**)[52].

[51] Frascone 2011.

[52] Ces structures, connues depuis les années 1970, ont fait l'objet de plusieurs sondages dans les années 2000 : Roger 2008 ; Maniquet 2011 et 2014. En l'absence de mobilier qui puisse permettre une datation précise, les fouilleurs proposent une fourchette chronologique assez large, comprise entre le Ier et le Ve s. ap. J.-C.

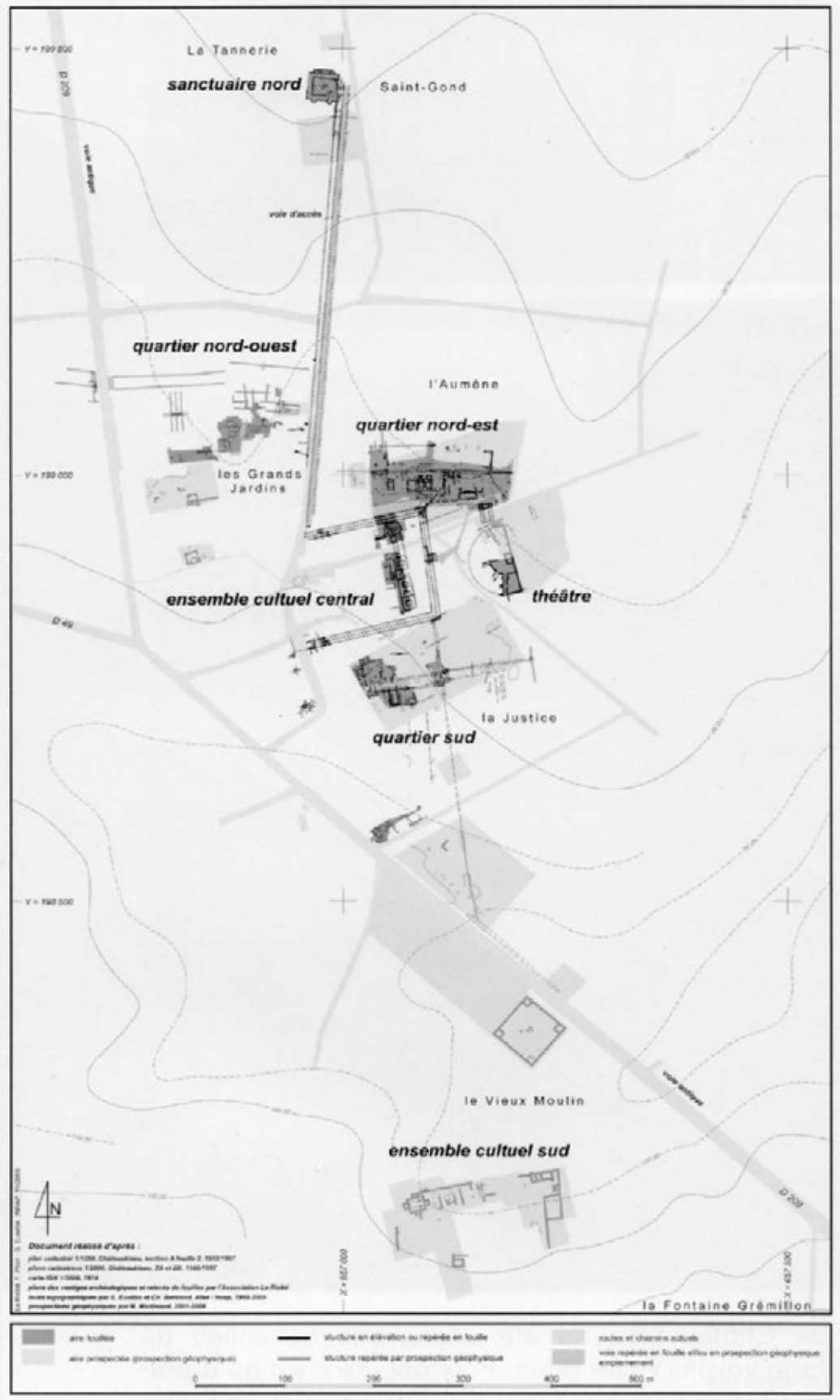

Fig. 3. Châteaubleau. La voie qui relie le sanctuaire nord au sanctuaire central. D'après Pilon, Van Ossel 2013, p. 138.

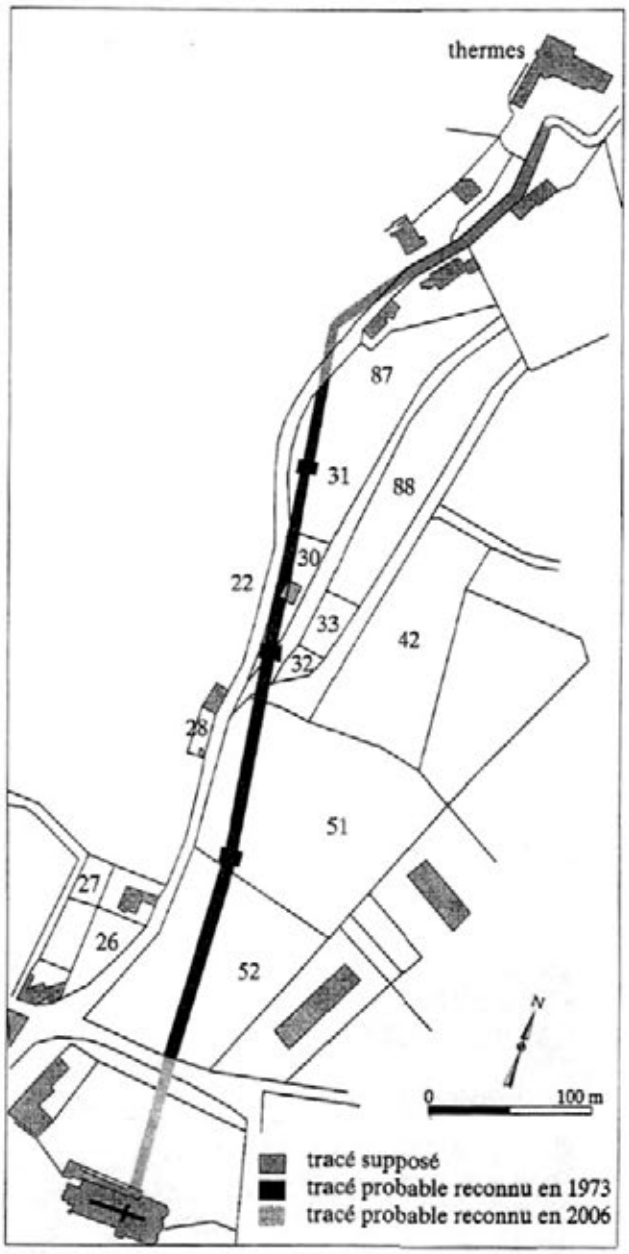

Fig. 4. Évaux-les-Bains. En haut, le tracé reconstitué de la galerie d'accès aux thermes. D'après Maniquet 2014, p. 34, fig. 10. En bas, détail du parement interne du mur bordier de la galerie. Cliché C. Franceschelli.

Définie par deux murs bordiers, large de 6,70 m et longue de plus de 700 m, celle-ci était probablement couverte[53] et reliait le bâtiment thermal, implanté dans le fond du vallon, à un édifice, non déterminable, situé au sommet du plateau, sous l'église actuelle. Les murs de la galerie, dont celui situé à l'ouest est encore aujourd'hui partiellement visible depuis la rue des Thermes, présentaient une élévation en moellons de petit appareil avec joints beurrés et traces d'enduit peint sur le parement interne[54]. Son sol, caractérisé par une pente comprise entre 6 et 9%, se présentait sous la forme d'une couche épaisse de 0,05 à 0,12 m « d'arène remaniée jaune-beige, incluant de petits blocs de roche en décomposition », en partie destinée aux piétons et en partie carrossable[55]. Même si seules des fouilles systématiques effectuées sous l'église pourraient permettre de trancher et même si la prétendue "continuité" entre lieux de culte païens et lieux de culte chrétiens est loin d'être la règle, notamment en Gaule[56], l'hypothèse ne peut pas être écartée *a priori* et est plus ou moins ouvertement évoquée par les archéologues qui ont conduit la fouille[57].

En revanche, l'hypothèse de la présence d'un lieu de culte monumental, véritable sanctuaire « du territoire », dans le *vicus* attesté sous le centre actuel de Vendœuvres-en-Brenne (Indre), dans la cité des *Bituriges Cubi*, repose sur un dossier exclusivement épigraphique qui, pour l'heure, n'a pas été confirmé par l'archéologie[58]. Fait partie de ce corpus épigraphique, que nous avons évoqué précédemment, la célèbre inscription dite "des *vicani*", qui atteste la réalisation de toute une série d'équipements urbains (notamment des basiliques et des portiques) à l'initiative d'un ou plusieurs magistrats et prêtres municipaux, dans le but de renforcer la monumentalité du *vicus*. Pour ce qui est des portiques, cités aux lignes 7 et 8, leur association à un contexte urbanistique ou architectural précis demeure incertaine[59] ; l'emploi du verbe *adeuntur* nous paraît néanmoins compatible avec une rue à portiques, qui devait relier une place (*forum*) à un autre contexte, dont l'identité reste inconnue du fait d'une lacune dans l'inscription[60].

Au terme de ce panorama, qui ne se veut pas exhaustif, mais montre néanmoins la relative diffusion de cette catégorie d'axes urbains en Gaule, nous pouvons souligner quelques points importants. Nous sommes avant tout en présence de rues qui reliaient deux pôles monumentaux, dont au moins un avait une destination sacrée, et allaient ainsi définir des parcours significatifs à l'intérieur de la ville. Pour cette raison, ces rues ont fait l'objet d'une monumentalisation *ad hoc*, notamment par le biais de portiques, grâce aux évergésies de personnes privées ou d'hommes politiques. Dans la plupart des cas, ces

---

[53] Les comptes rendus des fouilles évoquent une galerie entièrement couverte, avec une toiture à double pente et deux fossés d'évacuation sur ses deux côtés externes (voir notamment Maniquet 2011, pp. 44 et 77-79 et 2014, pp. 32-37). Il est néanmoins intéressant de signaler que les fouilles des années 1970 avaient révélé une concentration particulière de tuiles en position d'effondrement le long des deux murs bordiers avec une partie centrale libre d'encombrement, même si la présence de « deux bandes couvertes laissant l'axe central de la galerie à ciel ouvert » avait été exclue, à cause de l'absence de « traces de poteaux ou de support quelconque » (Maniquet 2011, pp. 43-44).

[54] Ces murs bordiers avaient une largeur comprise entre 0,73 et 0,84 m, pour ce qui était de leur élévation, et entre 0,78 et 0,89 m, pour ce qui était de leurs fondations : voir Maniquet 2011, pp. 44, 67-73 et 76.

[55] Voir Roger 2008, p. 173, repris par Maniquet 2011, pp. 77, 79-80 et 2014, pp. 37-38, qui évoque une véritable « voie couverte ».

[56] Voir par exemple Aubin *et alii* 2014, pp. 235-239.

[57] L'hypothèse est émise de manière dubitative dans Roger 2008, p. 178, qui énumère plusieurs possibilités : « bâtiment d'accueil monumental, sanctuaire, *forum* », et de manière plus explicite par Maniquet 2011, pp. 79-81 et 2014, pp. 39-41.

[58] Dondin-Payre 2011 et 2012, avec référence à *CIL*, XIII, 11151. Pour la définition de sanctuaire « du territoire », voir Dondin-Payre 2011, p. 307.

[59] Dondin-Payre 2011 p. 297 et 2012 p. 59.

[60] Sur l'interprétation du terme *forum* dans ce contexte, nous rejoignons Dondin-Payre 2011, p. 298 et 2012, pp. 57, 59-60, qui évoque un « espace libre », lieu de rencontres et échanges dont la destination précise serait inconnue. Va dans le même sens, avec une préférence pour une destination sacrée, Van Andringa 2002, p. 109, qui suggère une possible assimilation du *temenos* des sanctuaires à un *forum*. Voir aussi Cavalieri 2001, p. 41, qui le définit une « piazza pubblica assimilata a un foro ».

aménagements ont fait un usage savant de la topographie des lieux, avec le choix d'un emplacement surélevé pour le pôle principal, d'ordinaire un temple, dont la visibilité était ainsi accentuée, avec un renforcement de sa valeur symbolique au sein du maillage urbain.

3. La fouille de la rue Kléber au Péchin à Néris-les-Bains (Allier)

Comme anticipé en introduction, les découvertes récentes effectuées à Néris-les-Bains, dans le secteur du Péchin[61], semblent pouvoir contribuer à cette réflexion sur la présence de parcours symboliques dans la topographie des centres urbains des Gaules romaines.

Actuellement située dans le département de l'Allier, Néris-les-Bains, connue à l'époque romaine sous la double dénomination de *Neriomagus* et *Aquae Nerii*[62], était un *vicus* de la cité des *Bituriges Cubi*, proche de ses limites méridionales et dominant un carrefour de voies qui le connectaient aux cités arverne, lémovice et éduenne. L'agglomération occupait la partie terminale d'un vaste plateau granitique délimité par deux affluents du Cher et creusé en son milieu par le ruisseau des Eaux Chaudes, encaissé dans un sillon longitudinal d'origine tectonique, profond d'environ 30 m (**Fig. 5**). La présence, à cet endroit, d'une source jaillissant à 53°C, lui a conféré, depuis l'Antiquité, la connotation de ville thermale, avec deux complexes de bains publics connus par l'archéologie[63].

Si ses premières attestations remontent en l'état actuel des connaissances à l'époque augustéenne, l'agglomération de Néris-les-Bains connaît son *floruit* monumental vers le milieu du IIe s. ap. J.-C.

3.1. Les découvertes anciennes

Parmi les secteurs de la ville qui ont restitué, depuis toujours, les traces les plus significatives d'une occupation ancienne, il faut sans doute compter le quartier du Péchin. Situé sur le sommet du plateau granitique qui abritait le *vicus* romain, celui-ci correspond au secteur le plus élevé de l'habitat, qui s'étendait aussi sur ses flancs et dans le fond du vallon thermal[64].

La richesse archéologique de ce quartier était déjà appréciée par les érudits locaux du XIXe siècle, tels par exemple Edmond Tudot qui, en 1861, évoque un « lieu où se rencontrent souvent des antiquités », comme des inscriptions et « plusieurs fragments de statues avec des fûts et des bases de colonnes », et arrive à supposer « l'existence d'un temple dans ce lieu »[65].

C'est néanmoins à l'activité de Camille De Laurès, médecin inspecteur des eaux de Néris, et surtout de Louis Esmonnot, architecte du Département de l'Allier et de l'établissement thermal de Néris, que nous devons, toujours dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les découvertes les plus importantes effectuées dans ce secteur. Il s'agit d'abord d'une grande structure, de forme approximativement

---

[61] Ces fouilles s'inscrivent dans le Programme Collectif de Recherche (PCR) *Neriomagus/Aquae Nerii* (voir Girardy *et alii* 2016) et sont conduites, depuis 2013, par une équipe franco-italienne (Université de Clermont-Auvergne et Università di Bologna) sous la responsabilité de Carlotta Franceschelli. Un remerciement particulier doit être adressé à Pier Luigi Dall'Aglio, qui a coordonné l'équipe de Bologne, ainsi qu'à Gaia Roversi, Nicolas Farigoule, Kevin Ferrari, Paolo Storchi, Marco Licata et Francesco Tarlano, qui ont participé à toutes les campagnes et ont apporté une précieuse contribution. Merci aussi aux étudiants des Universités de Clermont-Ferrand et Bologne, qui ont pris part à cette fouille dans le cadre de leurs stages de formation. Voir Franceschelli 2013 ; 2014 et 2015.

[62] Le premier nom est attesté, de manière indirecte, par une inscription qui cite les *vicani Neriomagienes* (*CIL*, XIII, 1374), pour laquelle a été proposée une chronologie postérieure au milieu du IIe s. ap. J.-C. (Girardy *et alii* 2016, p. 579, avec bibliographie de référence), ainsi que par la borne milliaire de Bruère-Allichamps (*CIL*, XIII, 8922 et XVII, 2, 489), datée de l'année 230 ap. J.-C. Quant au deuxième nom, sa première attestation connue se trouve dans la *Tabula Peutingeriana*, datée entre la fin du IIIe et le début du IVe s. ap. J.-C.

[63] Il s'agit des deux complexes dits des thermes nord et des thermes sud, dont les premières découvertes remontent au XIXe siècle et qui, dans le cas des thermes sud, ont fait l'objet de fouilles récentes (Liegard, Fourvel 1999). Une synthèse des connaissances à ce sujet est proposée dans Girardy *et alii* 2016, pp. 573-576.

[64] Girardy *et alii* 2016, p. 567.

[65] Tudot 1861, p. 52.

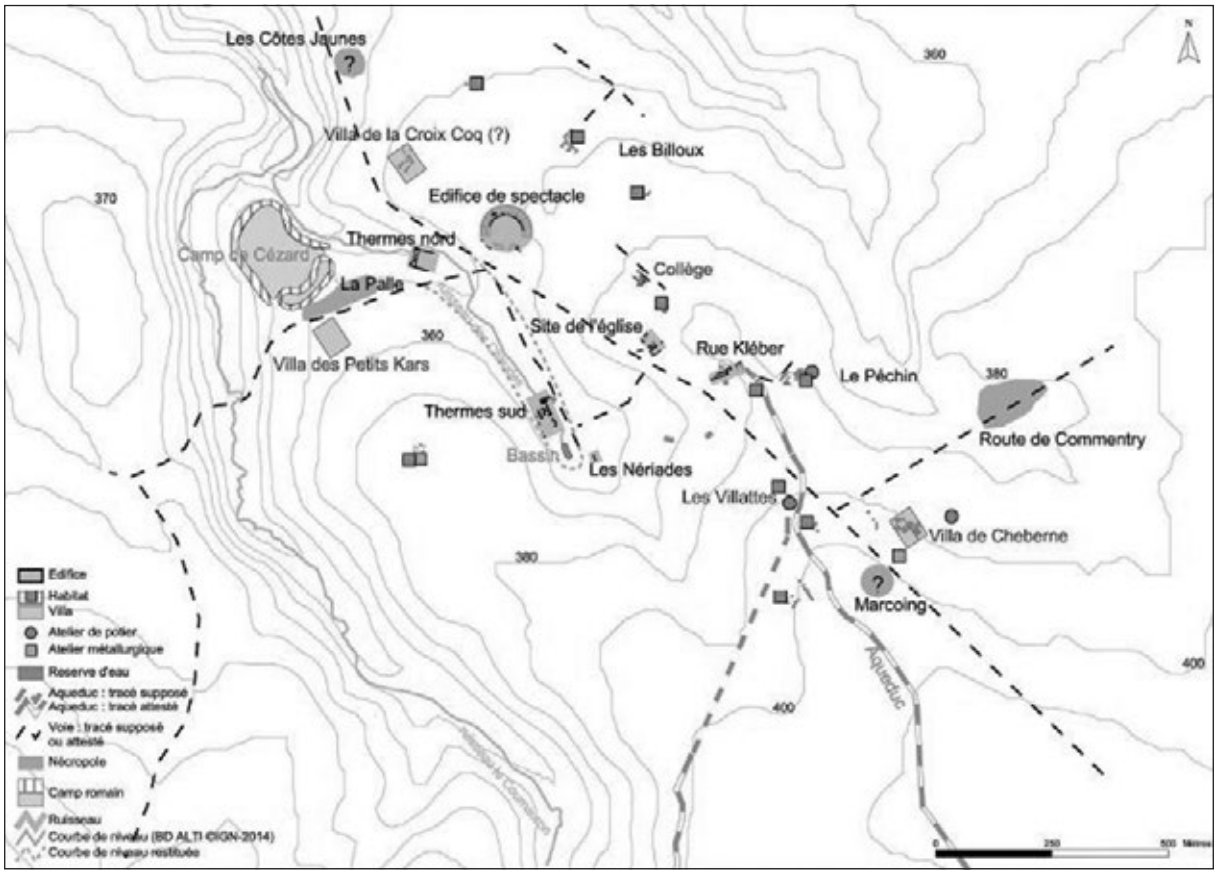

Fig. 5. Carte archéologique de Néris-les-Bains (PCR *Neriomagus/Aquae Nerii*), avec l'emplacement du complexe de la rue Kléber, sur le plateau du Péchin. D'après Girardy *et alii* 2016, p. 572, fig. 3.

demi-elliptique, découverte en 1859 dans la propriété de M. Du Creuzet[66]. Son plan est restitué par Esmonnot qui, dans son ouvrage de synthèse sur les antiquités de Néris publié en 1885, signale un « grand réservoir ayant la forme d'un trapèze de 15-20 m de base, terminé par une partie demi-circulaire de 13.00 de rayon »[67] (**Fig. 6**). Sur le plan d'Esmonnot, cette structure est liée à deux murs parallèles, de direction approximativement est-ouest, longs de 15 m, espacés d'environ 7 m, qui forment une sorte de pièce quadrangulaire, dont les limites sud-occidentales ne sont néanmoins pas précisées.

Après la fin du XIXe siècle, cette structure ne semble plus faire l'objet de recherches approfondies et les descriptions dont nous disposons par la suite n'ajoutent pas d'informations utiles à celles présentées dans les travaux d'Esmonnot. Fait exception Louis Laville qui, dans son article sur les aqueducs de Néris paru en 1964, tout en reprenant les données de la bibliographie précédente, ajoute une information utile sur l'épaisseur de ses murs, qui mesuraient, selon lui, 1,70 m[68].

Le plan réalisé par Esmonnot reproduit aussi une deuxième structure de forme quadrangulaire, qui n'affiche aucun lien avec le supposé réservoir, étant située quelques mètres au nord-est, de l'autre côté de la rue correspondant à l'actuelle rue Kléber. Dans le titre du plan et dans le texte associé, l'auteur propose d'interpréter cet édifice, qu'il avait fouillé en 1867, comme un temple. Plus particulièrement,

[66] La découverte d'un *castellum* au Péchin, d'où devaient partir les conduits de distribution, en direction du théâtre et des sources chaudes, est relatée par De Laurès 1869, p. 16. Celui-ci y consacre ensuite une courte notice (p. 22, n° 12), dans laquelle il parle de la présence de « substructions antiques et citerne », dans un secteur, celui du Péchin, qui « a fourni, à différentes reprises, une grande quantité de débris curieux ».

[67] Esmonnot 1885, p. 10 et planche VII.

[68] Laville 1964, pp. 326, 333-334, fig. 7.

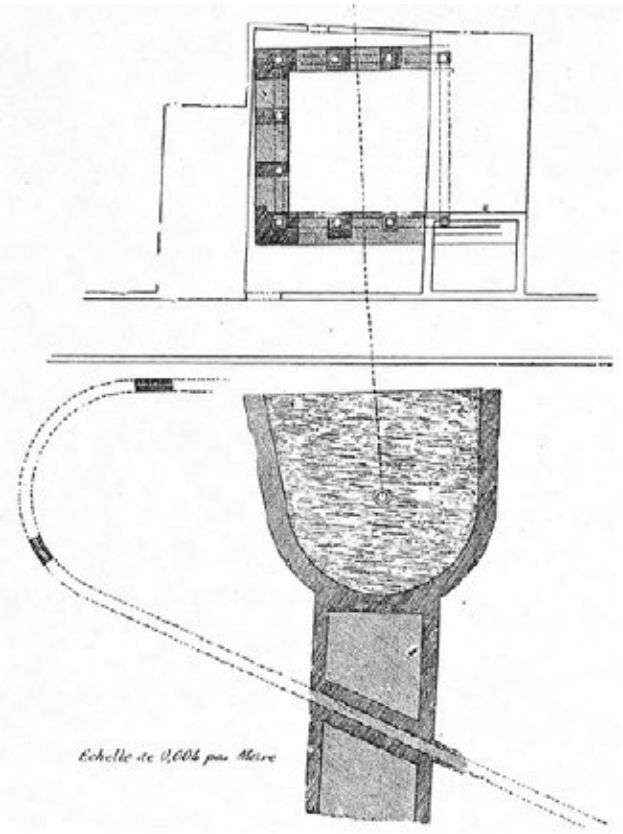

Fig. 6. Plan des découvertes effectuées au Péchin au XIXe siècle, dans le plan de L. Esmonnot. D'après Esmonnot 1885, pl. VII.

il s'agissait des fondations d'un mur qui, à son avis, devait soutenir une « enceinte de colonnes », dont il aurait trouvé plusieurs éléments tout autour[69].

La présence de bâtiments à destination religieuse dans ce secteur est par ailleurs suggérée par la découverte d'une inscription aux *numines Augustorum* et aux *Iunones*, effectuée par le curé Pierre Renault en 1776, à un endroit non précisé du plateau du Péchin[70]. Le curé propose de l'attribuer à un édifice qu'il interprète comme un temple, qu'il avait eu l'occasion d'observer en 1784 « en nettoyant les fossés de la grande route qui va à Montaigut »[71]. L'existence d'un temple de plan carré de 5 m de côté, avec des murs de fondation en pierre d'environ 0,80 m d'épaisseur « sur le chemin de Commentry » est ensuite évoquée par L. Forichon, qui affirme l'avoir vu en 1853, en association avec un autel de forme légèrement trapézoïdale, haut de 1,04 m et large de 0,32 m[72]. Sur la base de ces notices, il demeure néanmoins difficile de préciser la nature réelle de ces vestiges – pour lesquels une destination funéraire ne peut pas être exclue – ainsi que leurs relations éventuelles avec la structure (temple ?) fouillée par Esmonnot.

3.2. Un complexe structuré en terrasses

Dans l'été 2013, les recherches que nous conduisions depuis 2011 sur l'alimentation en eau de Néris-les-Bains à l'époque romaine nous ont portés à nous intéresser à la question de l'arrivée des aqueducs en ville. C'est ainsi que le tracé de l'aqueduc principal, celui des Villattes, a été reconstitué jusqu'au quartier portant ce même nom (**Fig. 5**). D'ici, par méthodes géophysiques, le conduit a été

[69] Esmonnot 1885, p. 11 et planche VII. Il est difficile pour nous de proposer une reconstitution fiable du plan de cet édifice, d'autant plus qu'Esmonnot précise ne pas avoir trouvé de traces de sa *cella*.

[70] *CIL*, XIII, 1374.

[71] Boirot-Desserviers 1822, p. 13, qui propose la graphie Renaud ; Tudot 1861, p. 52 ; Forichon 1866², pp. 19-20.

[72] Forichon 1866², pp. 20-21.

Fig. 7. Vue du complexe monumental de la rue Kléber au Péchin, lors de la campagne de fouille de 2015. Cliché C. Franceschelli.

suivi tout au long du plateau du Péchin qui, du fait de son élévation, offrait un emplacement idéal pour organiser la distribution de l'eau en ville[73]. C'est ainsi que nous nous sommes interrogés sur la structure interprétée au XIXe siècle comme le *castellum* principal de l'aqueduc et, notamment, sur son rapport avec ce dernier.

Des prospections géoradar conduites au numéro 2bis de la rue Kléber ont montré que cette parcelle abritait une partie de la structure, de plan approximativement demi-elliptique, observée au XIXe siècle[74]. Nous avons alors entrepris la fouille de cette parcelle, dans un premier temps par le biais de quelques sondages de vérification et, ensuite, à travers deux campagnes de fouille programmée, en 2014 et 2015[75]. La recherche est encore en cours et de nouvelles fouilles ont été conduites en 2017.

Les structures que nous avons mises au jour se caractérisent par un aspect monumental assez remarquable, bien que leur état de conservation soit presque exclusivement limité à leurs fondations : leurs murs ont subi en effet un arasement systématique à un moment non précisé de l'Antiquité tardive, pour récupération de matériaux de construction (**Fig. 7**)[76]. Ils se caractérisent par un usage systématique de

[73] Pour les analyses géophysiques, voir la relation de F. Boschi dans Franceschelli 2013, aux pp. 88-110 (annexe 1) et, pour une synthèse des résultats, Franceschelli 2013, pp. 17-23.

[74] Voir Franceschelli 2013, p. 22.

[75] Franceschelli 2013 ; 2014 et 2015.

[76] Il faut aussi considérer le décapage systématique de la parcelle, suivi par le remblai de matériel hétérogène, effectué, il y a une quinzaine d'années, en vue de la réalisation d'un parking. Même si le projet n'a pas abouti, l'évacuation intégrale de la terre de décapage a néanmoins comporté la perte des couches de fréquentation du complexe.

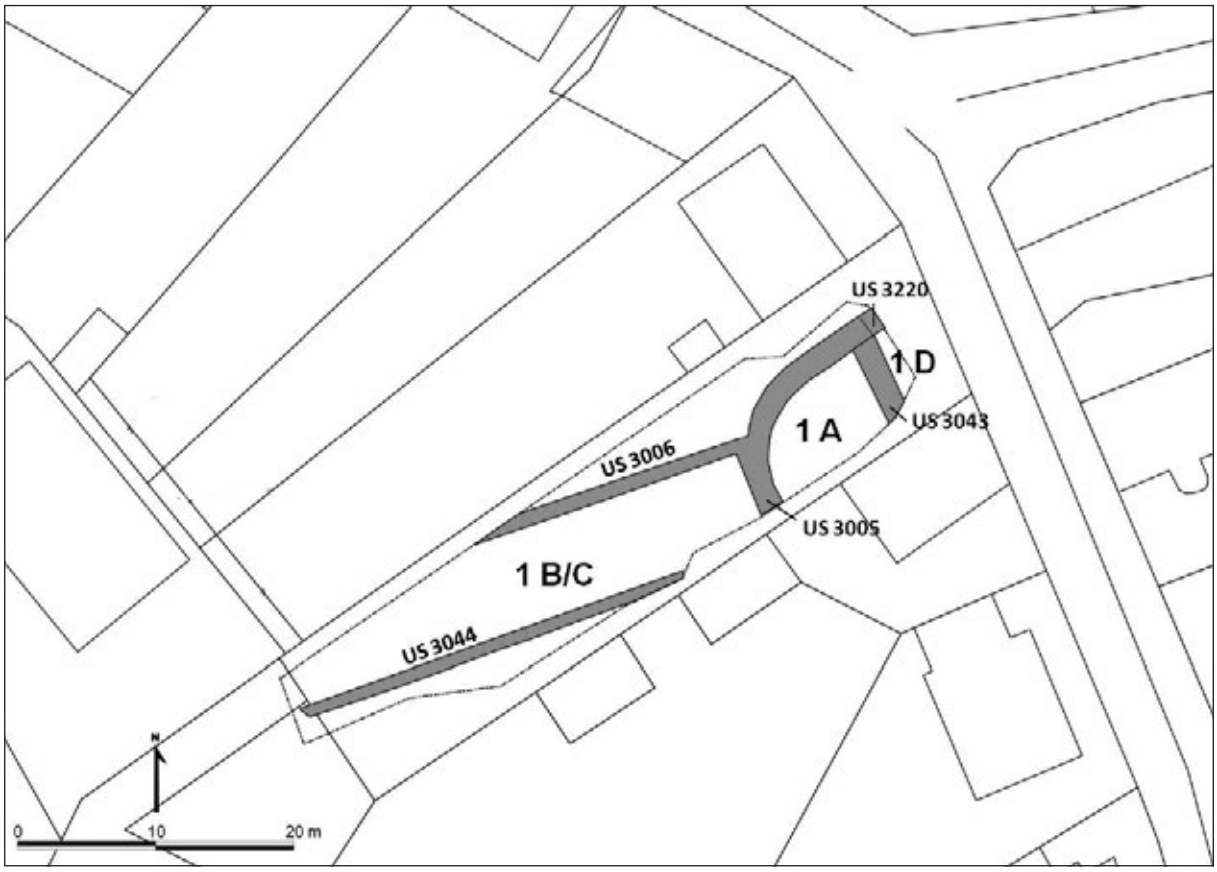

Fig. 8. Plan du complexe de la rue Kléber, sur base cadastrale, orienté au nord (DAO C. Franceschelli).

l'*opus caementicium*, associé à des parements en petit appareil de granit : les moellons sont disposés en assises assez régulières, avec joints beurrés et tirés au fer dans les rares parties conservées en élévation. Leur épaisseur est comprise entre 1 et 2 m et leurs fondations descendent jusqu'à une profondeur de 2,40 m par rapport au niveau du sol de l'époque, ce qui leur conférait une grande solidité. Il est donc pertinent de supposer qu'en plus d'une fonction de terrassement sur les flancs du plateau, ils devaient soutenir un édifice doté d'une certaine élévation.

Le grand espace avec plan en U légèrement outrepassé que nous avons désigné avec la lettre 1A est celui autrefois interprété comme un château d'eau, sans doute à cause de sa forme arrondie et de sa position surélevée par rapport au reste de la ville antique (**Fig. 8**). Il s'agit en réalité d'un espace vraisemblablement ouvert, que nous avons fouillé sur une surface d'environ 60 m^2 – correspondant à peu près à sa moitié – et qui devait continuer dans la parcelle située immédiatement au sud, soit une largeur maximale de presque 15 m et une longueur d'un peu moins de 10 m. Les tranchées de fondation de ses murs bordiers ont été creusées dans une stratigraphie qui n'est pas compatible avec les dynamiques d'abandon et de remplissage d'un bassin, mais qui est plutôt le résultat d'une phase d'occupation antérieure[77]. Pèse également contre son interprétation traditionnelle le fait que ses murs ne présentent aucune ouverture pour l'entrée ou la sortie de l'eau et qu'aucune trace de fond n'a été trouvée, bien que la fouille ait été conduite jusqu'au sol naturel (en ce point, à 378 m NGF). Le niveau de circulation en

[77] Cette phase d'occupation, dont la chronologie a pu être fixée entre le milieu du Ier s. et le début du IIe s. ap. J.-C., se caractérise par des niveaux de sol en mortier de chaux et des élévations en matériaux périssables (bois et argile). Il est difficile pour le moment d'en proposer une fonction précise, car les approfondissements que nous avons pu effectuer nous donnent une vision très morcelée de l'ensemble. Néanmoins, sur la base du mobilier collecté (dont plusieurs exemplaires de statuettes en terre blanche de l'Allier), une fonction cultuelle ne peut pas être exclue.

phase avec cette structure doit en revanche être identifié dans la couche de mortier de chaux de 2 à 4 cm d'épaisseur (à 379,40 m NGF) qui, à proximité des murs, scelle le remplissage de leurs tranchées de fondation, ce qui atteste sa postériorité.

À l'extrémité orientale de la parcelle, le mur de la structure 1A (US 3005) se prolongeait sous la rue Kléber (US 3220), où il allait définir l'espace 1D (**Fig. 8**), que nous avons pu fouiller seulement pour une petite partie, à cause de la présence de la voie et de l'habitat moderne.

De forme vraisemblablement quadrangulaire, cet espace semble entretenir une relation avec la structure interprétée au XIXe siècle comme un temple. À la lumière de ces dernières découvertes, il nous paraît raisonnable d'affirmer que ce qui autrefois avait été considéré comme deux bâtiments autonomes – un temple et un château d'eau – faisait en réalité partie d'un seul et même ensemble monumental, articulé en terrasses sur les flancs du plateau du Péchin. Le niveau de circulation de cette partie 1D se trouvait en effet à une hauteur supérieure à celle du niveau de circulation du secteur 1A, comme l'atteste le fait que la tranchée de fondation de son mur périphérique (US 3220), qui devait se prolonger sous la rue Kléber, s'ouvrait à 1 m au moins au-dessus du niveau de sol du secteur 1A. Ceci créait, entre ces deux parties du complexe, un dénivelé qui devait être franchi par le biais de quelques marches.

Sur son côté opposé, en direction de l'ouest, le mur de la structure 1A était relié à deux murs parallèles d'1 m environ d'épaisseur (US 3006 et 3044), déjà partiellement observés par Esmonnot : nous les avons suivis jusqu'à la fin de la parcelle, sur une longueur d'à peu près 36 m, mais ils semblent continuer plus loin.

Ils définissaient une sorte de long "couloir", large d'environ 7 m (secteur 1B/C), qui ne s'alignait pas sur l'axe principal du complexe, probablement pour assurer une connexion entre le fond du vallon thermal et le sommet du plateau, à travers un parcours en pente douce (**Fig. 8**).

Le niveau de sol de ce secteur 1B/C, constitué d'une chape de mortier de chaux épaisse de 4 à 5 cm posée sur un hérisson de pierres de petites et moyennes dimensions, formait un plan horizontal plus bas d'environ 40/50 cm par rapport au sol du secteur 1A, pour une dizaine de mètres en direction ouest (US 3079 et 3126), et ensuite descendait vers le vallon thermal selon une pente d'environ 5% (US 3282). Dans le secteur fouillé, ses murs bordiers sont actuellement longés par deux tranchées de spoliation parallèles (US 3188 et 3250), larges et peu profondes (environ 2,30 m de large pour 0,30/0,40 m de profondeur), qui présentent, vers la partie centrale de l'allée, un approfondissement d'environ 0,60 m, large de 60/70 cm, bien visible surtout sur son côté nord, rempli de moellons irréguliers et de mortier de chaux (**Fig. 9**). Il s'agit très probablement des tranchées de spoliation de structures peu développées en profondeur, tels des trottoirs (ou tout au moins des cheminements latéraux), dotés peut-être d'un dallage et délimités, sur leur côté interne, par des murets de rive, pouvant faire fonction de mur bahut ou stylobate pour soutenir une colonnade[78]. La présence de concentrations de tuiles en position d'effondrement dans les deux bandes latérales de cette allée pourrait par ailleurs être compatible avec l'hypothèse d'une galerie à portiques, au moins partiellement couverte.

Près de l'endroit où le sol de cette allée 1B/C arrivait presque au même niveau d'altitude que celui de l'espace avec plan en U (1A) et se raccordait avec lui, en position centrale par rapport à ses murs périphériques, s'ouvre actuellement une fosse de forme approximativement carrée (US 3286), d'environ 1,30 m de côté, remplie de moellons irréguliers et de mortier de chaux (**Fig. 9**). Eu égard à sa forme et à sa position, il pourrait s'agir de la spoliation d'un soubassement maçonné de forme quadrangulaire, pouvant soutenir une statue ou un petit autel, à un endroit qui marquait peut-être la véritable entrée du complexe. La question, très importante pour préciser l'interprétation de cet ensemble monumental, fera l'objet d'approfondissements ultérieurs lors de la prochaine campagne de fouille.

La construction de ce complexe monumental a pu être datée du milieu du IIe s. apr. J.-C.[79], une période au cours de laquelle le *vicus* de Néris semble connaître son plus grand développement urbain

[78] Pour une réflexion sur la terminologie des voies à portiques, voir Byhet 2002 et 2007.

[79] L'étude du mobilier est conduite par Gaia Roversi, céramologue titulaire d'un diplôme de Spécialisation en archéologie classique à l'Université de Bologne.

Fig. 9. Plan de l'allée monumentale du Péchin (secteur 1B/C), avec détail des tranchées de spoliation. DAO C. Franceschelli.

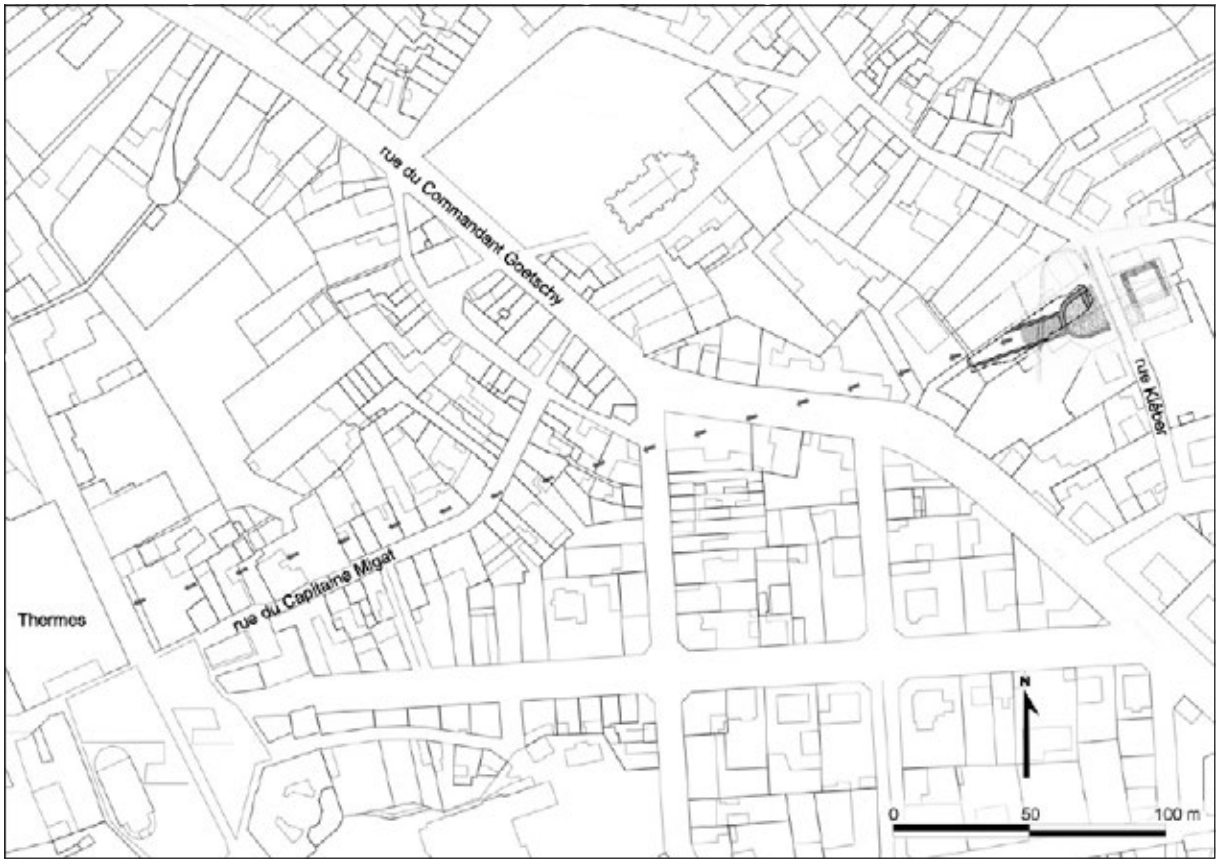

Fig. 10. Tracé possible de l'allée de la rue Kléber, entre le Péchin et les thermes sud, sur base cadastrale. DAO C. Franceschelli.

et un véritable essor monumental, avec de nombreuses interventions sur les principaux monuments publics, tels par exemple les thermes sud[80].

Pour ce qui est de la fonction du complexe du Péchin, comme cela a été évoqué précédemment, son identification est sans doute compliquée par la perte, presque totale, de ses niveaux de circulation. Cependant, du fait de sa position topographique, sur une hauteur à l'entrée de la ville, de sa planimétrie complexe, articulée en plusieurs parties sur différents niveaux altimétriques, du gabarit important de ses fondations, ainsi que de sa continuité avec la structure quadrangulaire interprétée par Esmonnot comme un temple (voir *supra*), l'hypothèse d'un ensemble à destination cultuelle, probablement en lien avec un culte public[81], nous paraît pouvoir être retenue.

La longue allée 1B/C, probablement partiellement couverte par deux portiques latéraux, devait ainsi relier le vallon thermal au sommet du plateau, donnant d'abord accès à une première esplanade – l'espace 1A – et de là au temple (dans l'espace 1D ?), qui prenait vraisemblablement place au point d'aboutissement d'un parcours ascensionnel à la monumentalisation particulièrement suggestive.

4. Une allée monumentale en connexion avec le sacré

4.1. Un retour au dossier épigraphique

Le *vicus* de *Neriomagus*/*Aquae Nerii* a livré un corpus d'une vingtaine d'inscriptions, qui font actuellement l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du PCR, sous la responsabilité de Laurent

[80] Girardy *et alii* 2016, pp. 573-575.

[81] Sur la signification de "public", en rapport à un sanctuaire, voir, pour sa clarté, Van Andringa 2006, p. 121.

Lamoine[82]. Dans le cadre de ce corpus, il paraît utile ici de revenir sur l'inscription, attestée en deux exemplaires, qui documente l'activité évergétique promue dans ce *vicus* par une *gens Iulia*, investie d'un rôle de premier plan au sein de la *civitas* des *Bituriges Cubi* dans la première moitié du IIe s. ap. J.-C.[83]. Les deux inscriptions ont été découvertes, à partir de 1853, dans un état très fragmentaire, plus de 150 m au nord-est de l'établissement thermal, vers le milieu de l'actuelle rue du Capitaine Migat, qui permet de franchir le dénivelé entre le fond du vallon thermal et la route nationale (rue du Commandant Goetschy) (**Fig. 10**).

La combinaison de ces fragments permet de restituer le texte de l'inscription de la manière suivante :

> *[Nu]minib(us) Aug(ustorum) et Nerio deo usibusq(ue) r(ei) p(ublicae) B[it(urigum) Cub(orum) et vic(anorum) Ner(iomagensium)] / L(ucius) Iul(ius) Iulii Eq[uestr]is fil(ius) Equester IIvir II flamen Rom(ae) et Aug(usti) itemque flamen p[...] / ex decreto [ord(inis)?] Lucii Iulii Equestris filii Cimber et Equester flamin[es Rom(ae) et Aug(usti) diri]/bitoria tabernas porticus quibus fontes Nerii [et] thermae p[ublicae... / cu]m omnibus suis ornamentis ob hono[r(em)] flam[o]ni o[...]*[84].

L'inscription évoque les évergésies réalisées par les membres d'une même famille, les *Iulii Equestres*, dans le but de rehausser le décor urbain de Néris-les-Bains. Parmi ces interventions, il est question notamment de portiques, dont l'identification dans la topographie urbaine demeure, à notre avis, encore sujette à discussion. Selon la lecture traditionnellement acceptée, ces portiques devaient en effet entourer les thermes et les sources d'eau chaude de *Nerius* : *porticus quibus fontes Nerii et thermae p[ublicae ? cinguntur...]*[85]. En réalité, l'intégration *cinguntur*, proposée par O. Hirschfield dans le *CIL*, est la *lectio facilior*, mais elle ne constitue pas la seule lecture possible.

Une autre hypothèse d'intégration pourrait par exemple être suggérée par l'inscription découverte à Vendœuvres-en-Brenne en 1892, dont il a été question au paragraphe 2.2 et qui présente un formulaire très proche de celles de Néris-les-Bains[86]. Cette inscription, dont il manque plus de la moitié du champ épigraphique[87], rappelle des actes évergétiques visant à renforcer la panoplie monumentale du centre, entre autre à travers la réalisation de portiques. Dans la partie du texte conservée, l'emploi du verbe *adeuntur* pourrait faire allusion à des portiques allant du *forum* jusqu'à un deuxième bâtiment/espace inconnu à cause d'une lacune dans l'inscription : « *por/[...] et a foro adeuntur / [...]m posuerunt* »[88].

---

[82] Une étude préliminaire a été faite par Blanc 2011.

[83] Les fragments de ces inscriptions sont édités dans *CIL*, XIII, 1376-1378. Pour la proposition de considérer aussi *CIL*, XIII, 1378, cf. Blanc 2011, pp. 113-114.

[84] Cf. Blanc 2011, p. 116, qui propose l'intégration *ex decreto [ordinis]* sur la base de *CIL*, XIII, 11155, dont le formulaire est très proche.

[85] *CIL*, XIII, 1376-1377. Depuis sa découverte, en 1819, l'établissement des thermes sud a effectivement livré des structures à portiques. Leur nature demeure néanmoins difficile à préciser. L. Forichon (1866²), dont la description repose principalement sur les observations de Boirot-Desserviers (1822), qui avait assisté aux fouilles de 1819-1821, évoque la présence d'une galerie couverte, de plus de 70 m de long, sur le côté ouest de l'établissement (Forichon 1866², p. 35) et, perpendiculairement, sur le côté nord, d'une deuxième galerie, selon lui « de portique de péristyle à un temple » (Forichon 1866², p. 36), dont l'existence à cet endroit est néanmoins complètement spéculative. Aux pp. 40-41 de son ouvrage, Forichon donne plus de précisions sur cette galerie nord : « [...] on découvrit une galerie, c'est-à-dire, plus exactement, un certain nombre de colonnes couchées, comme des sacs de farine les uns sur les autres avec leurs chapiteaux [...] ». L'existence d'une galerie au nord de l'édifice thermal a été confirmée par les fouilles préventives conduites en 1998, qui l'ont suivie sur une longueur d'environ 20 m (Liegard, Fourvel 1999, pp. 105, 109-113) et pour laquelle les archéologues ont émis l'hypothèse d'une association à une palestre.

[86] *CIL*, XIII, 11155.

[87] Sur l'importance de cette lacune, voir Dondin-Peyre 2011, p. 294.

[88] La restitution communément admise pour ces lignes 7-8 est la suivante : « *por/[ticus quibus thermae cinguntur ?] et a foro adeuntur / [usque ad ?...]m posuerunt* » (Dondin-Peyre 2011, p. 294 et 2012, p. 58). La référence aux thermes et,

Sur cette base, si nous proposons pour les inscriptions de Néris l'intégration *adeuntur* à la place de *cinguntur*, il semble pertinent de la compléter avec *(adeuntur) templum* ou *ad aedem*. Il en découlerait que les portiques ici mentionnés n'entouraient pas les thermes mais les reliaient à un autre espace ou édifice. Le lieu de découverte de ces inscriptions, dans le prolongement théorique de l'allée que nous avons mise au jour (secteur 1B/C), semble par ailleurs compatible avec une identification de ce deuxième pôle avec l'édifice qui surgissait sur le plateau du Péchin (sanctuaire ?) et du portique évoqué par l'inscription avec notre allée monumentale[89]. A cet égard, il serait tentant de supposer que les deux inscriptions étaient affichées sur les deux côtés de cette allée à portiques, ou en correspondance avec un dispositif de passage – tel un arc ou un édicule[90] – qui pouvait rythmer son tracé.

Les détails de la découverte des fragments de ces inscriptions, tels qu'ils sont relatés par L. Forichon dans son ouvrage sur les antiquités de Néris pourraient étayer cette lecture. L'auteur évoque en effet la présence d'un mur dont la description, certes assez sommaire, suggère néanmoins l'aspect des murs bordiers de l'allée fouillée au Péchin (US 3006 et 3044), caractérisés par la présence de joints beurrés très résistants et, par endroit, tirés au fer : « [...] il est en petites pierres liées par un mortier très dur et revêtu, sur ses deux parois, d'un enduit fin et poli sur lequel des assises sont figurées par des raies d'une couleur rouge bien conservée »[91].

4.2. Une "voie processionnelle" ?

Si nous reprenons les exemples de voies qui connectent des "points forts" au sein de la topographie religieuse urbaine des Gaules, cités précédemment (voir par. 2.2.), nous pouvons constater que les chercheurs qui en ont conduit l'étude évoquent souvent pour elles une fonction de "voie processionnelle".

Les processions jouent en effet un rôle important dans le rituel religieux romain, principalement attesté par les inscriptions, les sources littéraires et l'iconographie[92]. Ces pratiques sont particulièrement documentées en lien avec le culte impérial et, plus en général, les *sacra publica*, célébrations cultuelles réalisées au bénéfice de la collectivité et financées avec des fonds publics, dont la fonction d'intégration et de cohésion sociale s'avérait cruciale, notamment en milieu provincial[93].

Comme le montre clairement Duncan Fishwick dans son étude sur le culte impérial, la documentation dont nous disposons, à cet égard, concerne essentiellement la partie orientale de l'Empire[94]. C'est par exemple le cas de la très célèbre inscription de *Gytheum*, dans le Péloponnèse oriental, qui nous renseigne, pour l'époque de Tibère, sur le déroulement de festivités en l'honneur de la maison impériale, comportant, entre autre, une procession à laquelle participait l'ensemble de la commu-

---

par conséquent, l'intégration avec le verbe *cinguntur*, sont proposées sur la base des inscriptions de Néris dans lesquelles, il ne faut pas l'oublier, le verbe est le résultat d'une intégration.

[89] Les deux intégrations que nous proposons pour cette lacune (*porticus quibus fontes Nerii et thermae publicae adeuntur templum* ou *adeuntur ad aedem*) s'adaptent bien au champ épigraphique et à la disposition du texte dans les différentes lignes de l'inscription. Un grand merci à Simona Antolini, Giovanni Mennella et Laurent Lamoine pour leurs conseils amicaux. L'intégration *adeuntur* avait déjà été proposée par Blanc 2011, p. 120, qui toutefois la complète avec *et a foro adeuntur basilicam*, en identifiant donc ce deuxième édifice avec une basilique, pour le moment non attestée par l'archéologie.

[90] À titre d'exemple, voir le cas d'Évaux-les-Bains, où les fouilleurs ont reconnu une série d'édicules le long de la voie couverte : Maniquet 2014, pp. 32 et 34.

[91] Forichon 1966², p. 84. L'auteur s'interroge par ailleurs sur l'emplacement d'origine de ces inscriptions et, en considération de la distance non négligeable qui les sépare des thermes, il émet l'hypothèse qu'elles se trouvaient « à l'entrée d'une avenue pour y être lues des arrivants ».

[92] Van Andringa 2002, pp. 177-181.

[93] Sur le rôle des *sacra publica* à l'échelle municipale et sur leur fonction de cohésion sociale, voir Rodríguez Neila 2010. Sur la diffusion du culte impérial en Gaule, aussi dans les sanctuaires de *vici* et *pagi*, voir Fincker, Tassaux 1992 et Van Andringa 2002, p. 177.

[94] Fishwick 1991, pp. 550-566. Néanmoins, à plusieurs reprises, l'auteur suppose que les mêmes pratiques soient pratiquées en Occident.

nauté citoyenne, répartie en fonction de sa hiérarchie sociale et politique. Cette procession, qui partait du sanctuaire d'Esculape et Hygie, arrivait au théâtre après avoir fait étape au sanctuaire du culte impérial et à l'*agora*[95]. De ce fait, les pôles politiques et religieux majeurs étaient symboliquement connectés par ce passage, avec la création d'un véritable lien idéologique entre eux.

Si le lien cultuel entre le temple et les édifices de spectacle, dont le théâtre notamment, paraît bien attesté dans le monde romain, avec plusieurs exemples aussi en Gaule, notamment en association avec le culte impérial[96], une possible association entre les temples et les thermes, qui semble en revanche se dégager de l'exemple de Néris-les-Bains, paraît plus délicate à définir. Certes, le caractère sacré des bâtiments thermaux est parfois avéré, notamment dans le cas de thermes de cure, dotés d'une source d'eau thérapeutique[97]. Néanmoins, ceci ne peut pas être postulé de manière systématique, puisque la présence de l'eau en association avec un sanctuaire ou à proximité pouvait être également requise par les exigences rituelles de purification des officiants et du public qui assistait au service[98].

Il importe néanmoins de remarquer que, dans un cas comme dans l'autre, un lien architectural et topographique entre les temples et les thermes est souvent attesté dans le monde romain[99]. C'est ainsi qu'une connexion entre les thermes sud de Néris et le grand complexe fouillé au Péchin, par le biais d'une allée monumentale longue plusieurs centaines de mètres (secteur 1B/C), peut être raisonnablement envisagée, qu'elle soit simplement justifiée par des besoins pratiques ou qu'elle soit chargée d'une connotation sacrée spécifique. La monumentalité du dispositif, ainsi que le parallèle d'Évaux-les-Bains, semblent appuyer cette hypothèse, qui devra être approfondie lors de prochaines campagnes de fouille.

Bibliographie

Aubin *et alii* 2014 = G. Aubin, M. Monteil, L. Eloy-Epailly, L. Le Gaillard, *Sanctuaires et pratiques religieuses du IIIe au Ve s. apr. J.-C. dans l'ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges*, in W. Van Andringa (dir.), *La fin des dieux. Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, in « Gallia » 71/1, 2014, pp. 219-248.

Aupert 1991 = P. Aupert, *Les thermes comme lieux de culte*, in *Les thermes romains*, *Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome (Rome, 11-12 novembre 1988)*, Rome 1991, pp. 185-192.

Ballet, Dieudonné-Glad, Saliou 2008 = P. Ballet, N. Dieudonné-Glad, C. Saliou (dir.), *La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement et devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule*, Rennes 2008.

Bertrand 2008 = A. Bertrand, *De la rue aux lieux de culte : réflexions sur les modalités d'une interface urbanistique dans les villes romaines*, in Ballet, Dieudonné-Glad, Saliou 2008, pp. 77-81.

Blanc 2011 = A. Blanc, *Étude du corpus des inscriptions latines d'Aquae Nerii. Examen préliminaire*, in C. Girardy-Caillat (dir.), *PCR Neriomagus/Aquae Nerii*, Rapport d'opération, Clermont-Ferrand 2011, pp. 111-125.

Boirot-Desserviers 1822 = P. Boirot-Desserviers, *Recherches historiques et observations médicales sur les eaux thermales et minérales de Néris en Bourbonnais*, Paris 1822.

Byhet 2002 = Th. Byhet, *Les portiques de rue dans les agglomérations de la Gaule romaine. Un élément de l'amoenitas urbium ?*, in R. Bedon (dir.), *Amoenitas Urbium. Les agréments de la vie urbaine en Gaule romaine et dans les régions voisines*, « Caesarodunum » XXXV-XXXVI, Limoges 2002, pp. 15-38.

Byhet 2007 = Th. Byhet, *Contribution à l'étude des portiques de rue dans les villes du Nord de la Gaule*, in R. Hanoune (dir.), *Les villes romaines du Nord de la Gaule. Vingt ans de recherches nouvelles*, in « Revue du Nord », Hors-série. Collection Art et Archéologie n° 10, Lille 2007, pp. 421-446.

[95] SEG XI, 923 ; voir par exemple Calandra, Gorrini 2008.

[96] Fishwick 1991, pp. 550-560 et, pour les Gaules, Fincker, Tassaux 1992, pp. 54-62 et 66-70.

[97] Aupert 1991 ; Fincker, Tassaux 1992, pp. 50-52.

[98] Schied 1991.

[99] Pour les Gaules, voir Aupert 1991, pp. 186-188 ; Schied 1991.

Calandra, Gorrini 2008 = E. Calandra, M.E. Gorrini, *Cult practice of a pompé in the imperial age: S.E.G. XI.923*, in « Σparta » 4/2, 2008, pp. 3-22.

Capogrossi Colognesi 1976 = L. Capogrossi Colognesi, *La struttura della proprietà privata e la formazione dei « iura praediorum » nell'età repubblicana*, Milano 1976.

Cavalieri 2001 = M. Cavalieri, *I santuari extraurbani delle Tres Galliae e il loro territorio dalla conquista romana al IV sec. d.C.*, in « Ostraka » X, 1-2, 2001, pp. 25-57.

Cébeillac-Gervasoni 2004 = M. Cébeillac-Gervasoni, *Autocélébration des élites locales : quelques réflexions autour de la viabilité*, in M. Cébeillac-Gervasoni, L. Lamoine, F. Tréméнt (dir.), *Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contextes, images, textes (IIe s. av. J.-C. / IIIe s. ap. J.-C.)*, Clermont-Ferrand 2004, pp. 157-169.

Ciobanu 1998 = R. Ciobanu, *Le décor monumental et les témoignages épigraphiques. Commanditaires et artisans*, in « Ephemeris Napocensis » 8, 1988, pp. 81-94.

Corbier 1987 = M. Corbier, *L'écriture dans l'espace public romain*, in *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. – IIIe siècle ap. J.-C.)*, *Actes du colloque international de Rome (Rome, 8-12 mai 1985)*, Rome 1987, pp. 27-60.

De Laurès 1869 = C. De Laurès, *Les eaux de Néris*, Paris 1869.

De Marco 2004 = N. De Marco, *I loci publici dal I al III secolo. Le identificazioni dottrinali, il ruolo dell'usus, gli strumenti di tutela*, Napoli 2004.

Dondin-Payre 2011 = M. Dondin-Payre, *Vendœuvres-en-Brenne (Indre), vicus et sanctuaire du territoire des Bituriges Cubi*, in « Gallia » 68/2, 2011, pp. 291-311.

Dondin-Payre 2012 = M. Dondin-Payre, *Forum et structures civiques dans les Gaules : les témoignages écrits*, in A. Bouet (dir.), *Le forum en Gaule et dans les régions voisines*, Bordeaux 2012, pp. 55-63.

Dubouloz 2003 = J. Dubouloz, *Territoire et patrimoine urbains des cités romaines d'Occident (Ier s. av. J.-C. – IIIe s. ap. J.-C.). Essai de configuration juridique*, in « MEFRA » 115/2, 2003, pp. 921-957.

Dupraz 2000 = J. Dupraz, *Sanctuaires et espaces urbains : Alba-la-Romaine, Ier s. av. – IIIe s. ap. J.-C. (Ardèche)*, in W. Van Andringa (dir.), *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Saint-Étienne 2000, pp. 47-72.

Esmonnot 1885 = L. Esmonnot, *Néris, Vicus Neriomagus. Recherches sur ses monuments avec cartes, plans, détails, croquis, etc.*, Moulins 1885.

Fincker, Tassaux 1992 = M. Fincker, F. Tassaux, *Les grands sanctuaires « ruraux » d'Aquitaine et le culte impérial*, in « MEFRA » 104/1, 1992, pp. 41-76.

Fishwick 1991 = D. Fishwick, *The imperial cult in the Latin West*, vol. II, 1, Leiden 1991.

Forichon 1866[2] = L. Forichon, *Monuments de l'antique Néris. Coup de balai aux légendes sans cesse débitées pour son histoire*, Néris-les-Bains/Montluçon 1866 (deuxième édition).

Franceschelli 2013 = C. Franceschelli avec la collaboration de F. Boschi, P.L. Dall'Aglio, K. Ferrari, M. Silani, F. Tarlano, *L'alimentation en eau de Néris-les-Bains à l'époque romaine : les aqueducs des Combes et des Viviers, Allier (03), Puy-de-Dôme (63)*, Rapport d'opération, prospection thématique et sondages, mai-août 2103, Clermont-Ferrand 2013.

Franceschelli 2014 = C. Franceschelli avec la collaboration de P.L. Dall'Aglio, K. Ferrari, G. Roversi, P. Storchi, F. Tarlano, *Néris-les-Bains (Allier 03). La fouille du Péchin (2bis, rue Kléber)*, Rapport d'opération, fouille programmée, juillet-août 2014, Clermont-Ferrand 2014.

Franceschelli 2015 = C. Franceschelli avec la collaboration de P.L. Dall'Aglio et G. Roversi, *Néris-les-Bains (Allier 03). La fouille de rue Kléber au Péchin,* Rapport d'opération, fouille programmée, août 2015, Clermont-Ferrand 2015.

Frascone 2011 = D. Frascone, *Une nouvelle hypothèse sur le sanctuaire des Trois Gaules à Lyon*, in « Revue Archéologique de l'Est » 60, 2011, pp. 189-216.

Girardy *et alii* 2016 = C. Girardy, C. Franceschelli, S. Girond, J. Hénique, *L'équipement monumental d'une station thermale, Neriomagus/Aquae Nerii* (Néris-les-Bains, Allier), in A. Bouet (dir.), *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire*, *Actes du colloque de Villeneuve-sur-Lot, 10-12 septembre 2015*, « Aquitania », Supplément 37/1, Bordeaux 2016, pp. 567-587.

Grassigli 1994 = G.L. Grassigli, *« Sintassi spaziale » nei fori della Cisalpina. Il ruolo della curia e della basilica*, in « Ocnus. Quaderni della Scuola di Specializzazione in Archeologia » II, 1994, pp. 79-96.

Hillier 2007[2] = B. Hillier, *Space is the machine. A configurational theory of architecture*, London 2007 (electronic edition).

Hillier, Hanson 1984 = B. Hillier, J. Hanson, *The Social Logic of Space*, Cambridge 1984.

Laville 1964 = L. Laville, *Les aqueducs gallo-romains de Néris-les-Bains*, in « Revue Archéologique du Centre de la France » 3/4, 1964, pp. 323-339.

Levy 2015 = A. Levy, *La forme urbaine comme forme complexe : une introduction à la morphologie urbaine*, in S. Franceschelli, M. Gribaudi, H. Le Bras (dir.), *Morphogenèse et dynamiques urbaines*, Lyon 2015, pp. 20-35.

Liegard, Fourvel 1999 = S. Liegard, A. Fourvel, *Nouvelles données sur les thermes sud de Néris-les-Bains (Allier)*, in « Revue Archéologique du Centre de la France » 38, 1999, pp. 99-115.

Maniquet 2011 = Ch. Maniquet, *Evaux-les-Bains (23)*, Rapport d'opération, diagnostic archéologique, Limoges 2011.

Maniquet 2014 = Ch. Maniquet, *Évaux-les-Bains (Creuse) : agglomération secondaire à caractère cultuel ou sanctuaire rural ? Nouvelle intervention archéologique sur la galerie couverte menant aux thermes*, in « Travaux d'Archéologie Limousine » 34, 2014, pp. 27-42.

Mansuelli 1982 = G.A. Mansuelli, *Forme e significati dell'architettura in Roma nell'età del principato*, in ANRW II.12.1, Berlin-New York 1982, pp. 212-232.

Palma 1982 = A. Palma, *Le strade romane nelle dottrine giuridiche e gromatiche dell'età del principato*, in ANRW II.14, Berlin-New York 1982, pp. 850-880.

Pavese 2013 = M. Pavese, *Iter actus. Ricerche sulla viabilità privata nell'esperienza giuridica romana. I documenti della prassi*, Torino 2013.

Pilon, Van Ossel 2013 = F. Pilon, P. Van Ossel, *L'agglomération gallo-romaine de Châteaubleau (Seine-et-Marne)*, in G. Garidel, S. Luccisano (dir.), *Les Gallo-Romains*, Louviers 2013, pp. 137-144.

Ripoll, Veschambre 2004 = F. Ripoll, V. Veschambre, *« Appropriation »*, in « ESO, Travaux et documents » 21, 2004, pp. 9-12.

Rodríguez Neila 2010 = J.F. Rodríguez Neila, *La religión pública como espacio integrador de la sociedad municipal romana*, in F.J. Navarro (dir.) *Pluralidad e integración en el mundo romano*, Navarra 2010, pp. 141-176.

Roger 2008 = J. Roger, *Evaux-les-Bains (Creuse) : nouvelles données archéologiques sur le vicus, les thermes et l'une des nécropoles*, in « Travaux d'Archéologie Limousine » 28, 2008, pp.163-184.

Scagliarini Corlàita 1983 = D. Scagliarini Corlàita, *L'edilizia residenziale nelle città romane dell'Emilia-Romagna*, in *Studi sulla città antica. L'Emilia-Romagna*, Roma 1983, pp. 283-334.

Schied 1991 = J. Schied, *Sanctuaires et thermes sous l'Empire*, in *Les thermes romains*, *Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome (Rome, 11-12 novembre 1988)*, Rome 1991, pp. 205-214.

Tranoy *et alii* 2008 = L. Tranoy, E. Moizan, C. Batigne-Vallet, V. Mathè, M. Druez, A. Bardot, *La "Grande Avenue" à Barzan (17) : les acquis des premières campagnes de fouille (2006-2008)*, in « Aquitania » XXIV, 2008, pp. 77-104.

Tranoy, Moizan, Batigne 2009 = L. Tranoy, E. Moizan, C. Batigne, *« Barzan ». Moulin du Fâ – La Grande Avenue*, in « ADLFI. Archéologie de la France – Informations » [en ligne], Poitou-Charentes, mis en ligne le 01 mars 2009. URL: http://adlfi.revues.org/3316.

Tudot 1861 = E. Tudot, *Etude sur Néris*, in « Bulletin de la Société d'Emulation du Département de l'Allier : sciences, arts et belles lettres » VIII, 1861, pp. 45-68.

Van Andringa 2002 = W. Van Andringa, *La religion en Gaule romaine*, Paris 2002.

Van Andringa 2006 = W. Van Andringa, *Un grand sanctuaire de la cité des Séquanes : Villards d'Héria*, in M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet-Charlier (dir.), *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles 2006, pp. 121-134.

Veschambre 2004 = V. Veschambre, *Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion*, in « ESO, Travaux et documents » 21, 2004, pp. 73-77.

AUTORI
AUTEURS

Jesper Carlsen, Syddansk Universitet, Odense

Cyril Courrier, Centre Camille Jullian, Aix-Marseille Université

Alessandro Cristofori, Dipartimento di Storia Culture Civiltà (DiSCi), Università di Bologna

Pier Luigi Dall'Aglio, Dipartimento di Storia Culture Civiltà (DiSCi), Università di Bologna

Carlotta Franceschelli, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand

Cairoli Fulvio Giuliani, Dipartimento di Scienze dell'Antichità, Università di Roma 1 La Sapienza

Virginie Hollard, Laboratoire HISoMA, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Université Lumière Lyon 2

Laurent Lamoine, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand

Philippe Leveau, Centre Camille Jullian, Aix-Marseille Université

Lauretta Maganzani, Istituto Giuridico, Università Cattolica del Sacro Cuore, Milano

Stefano Maggi, Dipartimento di Studi Umanistici, Università di Pavia

Luisa Migliorati, Dipartimento di Scienze dell'Antichità, Università di Roma 1 La Sapienza

Mario Pagano, Soprintendenza Archeologia, Belle Arti e Paesaggio, per le Province di Catanzaro, Cosenza e Crotone

Blaise Pichon, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand

Paolo Storchi, Dipartimento di Scienze dell'Antichità, Università di Roma 1 La Sapienza

Françoise Sudi-Guiral, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand

Collana DiSCi
Archeologia

1. Stefano Santocchini Gerg, *Incontri Tirrenici. Le relazioni fra Etruschi, Sardi e Fenici in Sardegna (630-480 a.C.)*, 2014

2. Enrico Giorgi e Paola Buzi, a cura di, *Bakchias. Dall'Archeologia alla Storia*, 2014

3. Anna Chiara Fariselli, a cura di, *Da Tharros a Bitia. Nuove prospettive della ricerca archeologica nella Sardegna fenicia e punica. Atti della Giornata di Studio, Bologna 25 marzo 2013*, 2014

4. Silvia Romagnoli, *Il santuario etrusco di Villa Cassarini a Bologna*, 2014

5. Marco Podini, *La decorazione architettonica di età ellenistica e romana nell'Epiro del nord*, 2014

6. Isabella Baldini e Monica Livadiotti, a cura di, *Archeologia protobizantina a Kos. La città e il complesso episcopale*, 2015

7. Enrico Ravaioli, *L'insediamento fortificato in Romagna tra fonti scritte e dati archeologici (VIII-XVI sec.). Le province di Forlì-Cesena e Ravenna*, 2015

8. Giuseppe Sassatelli, *Archeologia e Preistoria: alle origini della nostra disciplina. Il Congresso di Bologna del 1871 e i suoi protagonisti*, 2015

9. Kevin Ferrari, *Ad ostium Liris fluvii. Storia del paesaggio costiero alla foce del Garigliano*, 2016

10. Anna Gamberini, *Ceramiche fini ellenistiche da Phoinike: forme, produzioni, commerci*, 2016

11. Federica Boschi, edited by, *Looking to the Future, Caring for the Past. Preventive Archaeology in Theory and Practice*, 2016

12. Francesco Belfiori, *«Lucum conlucare Romano more». Archeologia e religione del* "lucus" Pisaurensis, 2017

13. Michele Silani, *Città e territorio: la formazione della città romana nell'*ager Gallicus, 2017

14. Sandro De Maria, Celeberrimi loci. S*tudi sulle strategie della celebrazione nel mondo romano*, 2017

15. Elisabetta Govi, a cura di, *La città etrusca e il sacro. Santuari e istituzioni politiche. Atti del Convegno, Bologna 21-23 gennaio 2016*, 2017

16. Andrea Augenti, Neil Christie, Jozsef Laszlovsky, Gisela Ripoll, a cura di, *La Basilica di San Severo a Classe. Scavi 2006*, 2017

Finito di stampare nel mese di novembre 2017
per i tipi di Bononia University Press